

CHAPITRE 6

INSTANCES, RELATIONS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES





Le Conseil d'Administration :

Comptant 30 Membres, le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel de l'université. Il détermine la politique de l'établissement, ses statuts, son règlement intérieur et notamment approuve le contrat d'établissement et vote le budget.

Président : M. Pierre MUTZENHARDT,

Vice-Président du Conseil d'Administration : Mme. Hélène BOULANGER.

Collèges	Composition	Membres	Suppléants	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Collège A	Professeurs y compris professeurs associés et invités	6 membres		4	2	33,3%
Collège B	Autres enseignants et enseignants-chercheurs (MCF, Enseignants 2nd degré...)	6 membres		2	4	66,7%
Collège BIATSS	Personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, santé et de service	4 membres		3	1	25,0%
Collège usagers	Étudiants, bénéficiaires de la formation continue et auditeurs	4 titulaires	4 suppléants	3	1	25,0%
Personnalités extérieures		7 personnes		3	4	57,1%
Représentants des collectivités territoriales	Région Lorraine, Metz-Métropole, Grand Nancy	3 titulaires	3 suppléants	2	1	33,3%
				17	13	43,3%

Le Conseil Scientifique :

Comportant 35 membres, il veille à la qualité et à la cohérence de la politique scientifique de l'établissement et contribue à son élaboration. Il s'assure de la liaison entre l'offre de formation et la politique scientifique. À ce titre, il est consulté sur la répartition des crédits de recherche, la politique d'emploi des enseignants-chercheurs, les programmes et contrats de recherche proposés par les pôles scientifiques, et la création et la suppression de pôles scientifiques.

Président : M. Pierre MUTZENHARDT,

Vice-Président du Conseil Scientifique : M. Frédéric VILLIÉRAS.

Collèges	Composition	Membres	Suppléants	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Collège A	Professeurs des universités et professeurs associés et invités	14 membres		8	6	42,9%
Collège B	Habilités à diriger des recherches (HDR) (hors personnels ci-dessus)	6 membres		4	2	33,3%
Collège C	Détenteurs d'un doctorat autres que d'université ou d'exercice, n'appartenant pas aux collèges précédents	7 membres		2	5	71,4%
Collège D	Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés	1 membre		1	0	0,0%
Collège E	Ingénieurs et techniciens	2 membres		2	0	0,0%
Collège F	Autres personnels n'appartenant pas aux collèges précédents	1 membre		0	1	100,0%
Collège usagers	Doctorants (3ème cycle)	4 titulaires	4 suppléants	2	2	50,0%
				19	16	45,7%

Le Conseil de la Formation :

Il comporte 35 membres (19 membres + 16 membres « usagers »). Le Conseil de la Formation veille à la qualité et à la cohérence de l'offre de formation et de sa déclinaison territoriale. Il contribue à la réflexion et l'élaboration de la politique de formation initiale et continue. À ce titre, il est consulté sur l'organisation des formations, le développement des infrastructures de formation, et la création et la suppression de collegium.

Président : M. Pierre MUTZENHARDT,

Vice-Président du Conseil de la Formation : Mme. Sabine CHAUPAIN-GUILLOT.

Collèges	Composition	Membres	Suppléants	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Collège A	Professeurs y compris professeurs associés et invités	8 membres		3	5	62,5%
Collège B	Autres enseignants et enseignants-chercheurs (MCF, Enseignants 2nd degré...)	8 membres		3	5	62,5%
Collège BIATSS	Personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, santé et de service	3 membres		1	2	66,7%
Collège usagers	Étudiants, bénéficiaires de la formation continue et auditeurs	16 titulaires	16 suppléants	7	9	56,3%
				14	21	60,0%

Le Conseil de la Vie Universitaire (CVU) :

Il est composé de 24 membres (16 membres + 8 membres usagers (étudiants)). Il veille à la qualité de la vie universitaire et au respect des droits et libertés des étudiants. À ce titre, celui-ci est consulté sur :

- la politique de site en matière d'activités culturelles, sportives ou associatives,
- l'action sociale en faveur des étudiants ainsi que l'attribution des crédits correspondants
- la gestion et les actions en faveur du handicap,
- les relations avec les partenaires institutionnels de la vie universitaire.

Président : M. Pierre MUTZENHARDT,

Vice-Président du Conseil de la Vie Universitaire : Mme. Laurence CANTERI.

Collèges	Composition	Membres	Suppléants	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Collège A	Professeurs y compris professeurs associés et invités	4 membres		3	1	25,0%
Collège B	Autres enseignants et enseignants-chercheurs (MCF, Enseignants 2nd degré...)	4 membres		2	2	50,0%
Collège BIATSS	Personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, santé et de service	8 membres		4	4	50,0%
Collège usagers	Étudiants, bénéficiaires de la formation continue et auditeurs	8 titulaires	8 suppléants	3	5	62,5%
				12	12	50,0%

Le Sénat Académique :

Il se compose de 111 membres au total. Le Sénat Académique se compose des membres élus des conseils scientifiques, de la formation et de la vie universitaire ainsi que de 16 autres représentants élus des personnels. Il est consulté sur les orientations stratégiques de l'établissement. Le Président lui présente le projet qu'il entend mettre en œuvre pour l'établissement.

Collèges	Composition	Membres	Suppléants	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Collège A	Professeurs y compris professeurs associés et invités	3 membres		2	1	33,3%
Collège B	Autres enseignants et enseignants-chercheurs (MCF, Enseignants 2nd degré...)	3 membres		3	0	0,0%
Collège BIATSS	Personnels administratifs, techniques, de bibliothèque, santé et de service	10 membres		6	4	40,0%
				11	5	31,3%

Récapitulatif du nombre de membres titulaires dans les différentes instances :

Collège	C.A.	C.S.	C.F.	C.V.U.	Sénat	Total
Collège A	6	14	8	4	3	35
Collège B	6	6	8	4	3	27
Collège C		7				7
BIATSS	4		3	8	10	
Usagers *	4	4	16	8		32
Collège D		1				1
Collèges E,F		3				3
Personnalités extérieures	10					10
Total	30	35	35	24	16	140

* Le collège usagers est composé uniquement de doctorants (contractuels ou non) au C.S.

Au Conseil Scientifique, le Collège E est composé de 2 personnels BIATSS (ingénieurs et techniciens).

Le Comité Technique (CT) :

Le Comité Technique de l'U.L. est consulté et informé sur une partie importante des questions liées à la politique des ressources humaines et aux conditions de vie socio-professionnelles des personnels de l'université, en aval des travaux et propositions des groupes de travail, et préalablement au vote décisionnel au sein du C.A. Il s'est donc réuni régulièrement en 2019, les documents relatifs à ces différents Comités Techniques (Ordre du jour, compte-rendu...) sont disponibles sur l'ENT de l'université (sous la rubrique : vie institutionnelle / Comité technique).

(Représentation : UNSA éducation : 2 membres, SNPTES : 3 membres, FSU : 1 membre, SGEN CFDT : 2 membres, CGT FERC Sup et Sud éducation : 2 membres)

Ci-après, la liste des dates des 8 réunions du C.T. de l'Université de Lorraine au cours de l'année civile 2019

- 24 janvier 2019
- 28 février 2019
- 11 mars 2019
- 25 avril 2019
- 23 mai 2019
- 20 juin 2019
- 24 octobre 2019
- 6 décembre 2019

Le comité technique s'est également réuni 4 fois en groupe de travail.

Enveloppe globale de jours allouée aux représentants des personnels pour l'année au Comité Technique :

- Pour les représentant BIATSS : 294,5 jours (7h30/j)
- Pour les représentants enseignants : 110 heures

Répartition par genre des représentants du personnel du comité technique :

	Hommes	Femmes
Titulaires	5	5
Suppléants	6	4

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

Il est composé de 13 membres (9 membres + 4 membres usagers) dont 5 hommes et 8 femmes soit un taux de féminisation de 61,5%. Un membre usager titulaire et suppléant sont en cours de désignation. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) contribue à la protection de la santé et à la sécurité des personnels de l'établissement. Il participe à l'amélioration de leurs conditions de travail et veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Ci-après, la liste des dates des 9 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de travail de l'Université de Lorraine au cours de l'année civile 2019.

- 24 janvier 2019
- 14 février 2019
- 14 mars 2019
- 23 avril 2019
- 13 juin 2019
- 11 juillet 2019
- 3 octobre 2019
- 14 octobre 2019
- 21 novembre 2019

Enveloppe globale de jours allouée aux représentants des personnels pour l'année au CHSCT :

- pour les représentants BIATSS : 295 jours (7h30/j)
- pour les représentants enseignants : 60 heures

Répartition par genre des représentants du personnel du comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail :

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires (représentants des personnels)	3	6	9
Suppléants (représentants des personnels)	5	4	9
titulaires (usagers)	1	1	2*
Suppléants (usagers)	1	1	2*

* un membre titulaire et un suppléant en attente de désignation

Taux de féminisation dans les différentes instances :

	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Conseil d'administration	17	13	43,3%
Conseil scientifique	19	16	45,7%
Conseil de la Formation	14	21	60,0%
Conseil de la Vie Universitaire	12	12	50,0%
Comité Technique	5	5	50,0%
Sénat Académique	11	5	31,3%
Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail	5	8	61,5%
Total général	83	80	49,1%

► LE GROUPE DE LIAISON SUR LES SITUATIONS INDIVIDUELLES (GLSI)

Le Groupe de Liaison sur les Situations Individuelles a pour objectif d'organiser la transversalité nécessaire pour l'instruction de certaines situations individuelles. Le but est d'apporter une réponse transversale à l'approche individuelle des dossiers des agents.

Rôle :

Le GLSI - RH est un lieu où sont examinées les situations individuelles des personnels BIATSS et Enseignants-chercheurs en toute confidentialité.

Chacun des membres du groupe peut demander l'inscription d'une situation individuelle à l'ordre du jour afin qu'elle soit étudiée de manière transversale.

Dans le cas de ces situations complexes, le GLSI - RH répond à une nécessité de confronter les différentes approches et d'harmoniser les réponses pour faire avancer les dossiers.

Les travaux menés comportent un partage d'informations dans le respect du secret professionnel et médical.

Composition :

Ce groupe est composé de 17 personnes soit :

- Le DRH
- Les 4 Sous-Directeurs de la DRH : la Sous-Directrice Service des personnels Enseignants- Chercheurs, la Sous-Directrice Service des personnels BIATSS, le Sous-Directeur Service de l'accompagnement des personnels et la Sous-Directrice Service du Pilotage RH
- Le Coordinateur RH / correspondant handicap – Lorraine Nord - Metz
- La Responsable du Pôle BIATSS Titulaires
- La Responsable du Pôle Formation Continue,
- La Responsable du Pôle Pensions,
- Les 2 Assistantes sociales,
- Les 2 Médecins de prévention,
- Le Sous-directeur Service handicap étudiants – référent handicap
- Le Correspondant handicap – Lorraine Sud - Nancy
- La Chargée de l'accompagnement des situations individuelles
- La Psychologue du travail

Nombre de réunions :

Le groupe se réunit environ tous les 2 mois.

Sur l'année 2019, il y a eu 5 GLSI (mars, mai, juillet, octobre et décembre 2019)

Type d'accompagnement :

- Accompagnement d'un mal-être professionnel
- Accompagnement lors d'une demande de mobilité
- Accompagnement lors d'une demande de reclassement ou d'aménagement de poste de travail suite à un congé maladie
- Accompagnement dans une réintégration de son poste de travail suite à un congé longue maladie / congé longue durée
- Accompagnement dans la gestion des difficultés (relationnelles, professionnelles, médicales...) sur son poste de travail
- Accompagnement dans la gestion de situation problématique d'un point de vue administratif et financier

Quelques données chiffrées 2019 :

- **20 nouveaux dossiers** examinés en GLSI - RH : 16 dossiers de personnels BIATSS (6 hommes et 10 femmes) / 4 dossiers d'enseignants– chercheurs (2 hommes et 2 femmes).
- **4 réouvertures de dossiers** (2 dossiers de personnels BIATSS et 2 dossiers enseignant-chercheur)
- **31 dossiers clôturés** : 26 dossiers BIATSS (9 hommes et 17 femmes) / 5 dossiers d'enseignants-chercheurs (1 homme et 4 femmes)

» L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

L'équipe présidentielle : Président
Directrice de cabinet
Chef de cabinet

5 vice-présidents institutionnels :

Vice-président du conseil d'administration,
Vice-présidente du conseil scientifique,
Vice-président du conseil de la formation,
Vice-président du conseil de la vie universitaire,
Vice-président étudiant.

5 vice-présidents fonctionnels :

Vice-présidente en charge de la politique des ressources humaines et conditions de travail,
Vice-président en charge des partenariats socio-économiques et développement territorial,
Vice-Président en charge de la stratégie européenne et internationale,
Vice-président en charge de la politique immobilière et de la transition énergétique,
Vice-présidente en charge de la politique numérique,

Les chargés de mission, au nombre de 16 :

Chargé de mission	Nombre
Chargé(e) de mission international et Europe	1
Chargé (e) de mission MISTA	1
Chargé (e) de mission ancre	1
Chargé de mission SI Recherche & CEA Tech	1
Chargé de mission contractualisation 2018-2022	1
Chargé de mission partenariat académique avec les EPST	1
Chargé de mission partenariats internationaux stratégiques	1
Chargé(e) de mission Science Ouverte	1
Chargé(e) de mission au contrôle interne	1
Chargé(e) de mission promotion de la recherche/dialogue science/société	1
Chargé(e) de mission référent campus	1
Chargé(e) de mission sécurité-défense	1
Chargé(e) de mission valorisation	1
Chargé(e) de mission édition	1
Référent défense sécurité nationale	1
Chargé(e) de mission intégrité scientifique	1
	16

Direction Générale des Services :

Directeur général des services,
Directeur général des services adjoint,
Secrétaire Générale,
Directrice Générale Adjointe déléguée au Pilotage,
Directeur Général Adjoint délégué aux Ressources Humaines,
Directeur Général Adjoint délégué au budget et aux finances,
Déléguée aux relations et aux conditions de travail,
Chargé de mission sécurité-défense,
Chargé de mission handicap,
Directeur du Projet Campus,
Chargé de mission au contrôle interne, comptable et financier,
Chargée de mission internationale et Europe.

Agence Comptable

Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité

- **Direction des achats et des marchés publics,**
- **Direction des affaires juridiques,**
- **Direction du budget et des finances,**
- **Direction de la communication,**
- **Direction de la documentation et de l'édition,**
- **Direction de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle,**
- **Direction de la prévention, de la sécurité et de l'environnement.**
- **Direction de la logistique interne,**
- **Direction du numérique,**
- **Direction de l'entrepreneuriat et des partenariats socio-économiques,**
- **Direction du patrimoine immobilier,**
- **Direction de la recherche et de la valorisation,**
- **Direction des relations internationales et européennes,**
- **Direction des ressources humaines,**
- **Direction de la vie universitaire et de la culture,**

▶▶ LES COLLEGIUMS

- Arts, lettres et langues,
- Droit, économie, gestion,
- Interface,
- Lorraine INP,
- Lorraine Management Innovation,
- Santé,
- Sciences et technologies,
- Sciences humaines et sociales,
- Technologie.

▶▶ LES POLES SCIENTIFIQUES

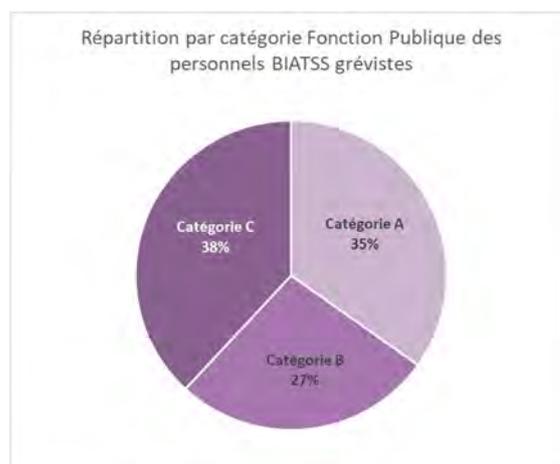
- Agronomie, Agroalimentaire, Forêt (A2F),
- Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs Interactions (AM2I),
- Biologie, Médecine, Santé (BMS),
- Connaissance, Langage, Communication, Sociétés (CLCS),
- Chimie et Physique Moléculaires (CPM),
- Énergie, Mécanique, Procédés, Produits (EMPP),
- Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique (M4),
- Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo),
- Sciences Juridiques, Politiques, Économiques et de Gestion (SJPEG),
- Temps, Espaces, Lettres, Langues (TELL).

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales :

Site	Localisation
CLSH (Campus Lettres et Sciences Humaines)	Salle A302 (bât A, 3ème étage) 23 Boulevard Albert 1 ^{er} à NANCY
BRABOIS /ENSG	Bureau H001 (bât H, RDC Ecole Nationale Supérieure de Géologie) 2 rue du Doyen Marcel Roubault à VANDOEUVRE-LES-NANCY
FST (Faculté des Sciences et Technologies)	Bureau 116 bâtiment 1 ^{er} cycle Campus Aiguillettes Boulevard des Aiguillettes à VANDOEUVRE-LES-NANCY
LIONNOIS	Bureau villa Bergeret, 2 ^{ème} étage (à côté du bureau occupé auparavant par M. OHLSSON) 24 rue Lionnois à NANCY
SAULCY	Bureau dans le bâtiment A, 1 ^{er} étage UFR Arts, Lettres et Langues sur l'île du Saulcy à METZ
ESPE MAXEVILLE	Salle E12, ESPE MAXEVILLE 5 rue Paul Richard à MAXEVILLE

Nombre de jours non-travaillés pour faits de grève en 2019 :

Jours de grève	Enseignants	BIATSS	Total
05/02/2019	13	36	49
27/02/2019	1		1
12/03/2019		1	1
15/03/2019	1	2	3
19/03/2019	4	22	26
09/05/2019	5	38	43
24/10/2019	5	10	15
05/12/2019	54	253	307
06/12/2019	1		1
09/12/2019	2		2
10/12/2019	13	31	44
11/12/2019	1		1
12/12/2019	3	5	8
16/12/2019	1		1
17/12/2019	24	75	99
20/12/2019	1		1
Total	129	473	602



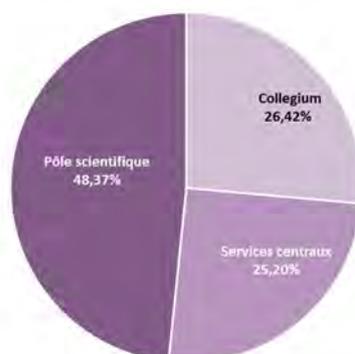
Répartition des agents pour faits de grève en 2019 :

Statut	Enseignants		BIATSS		Total
	H	F	H	F	
Titulaire	43	43	116	146	348
Contractuel	4	5	22	23	54
Total	47	48	138	169	402

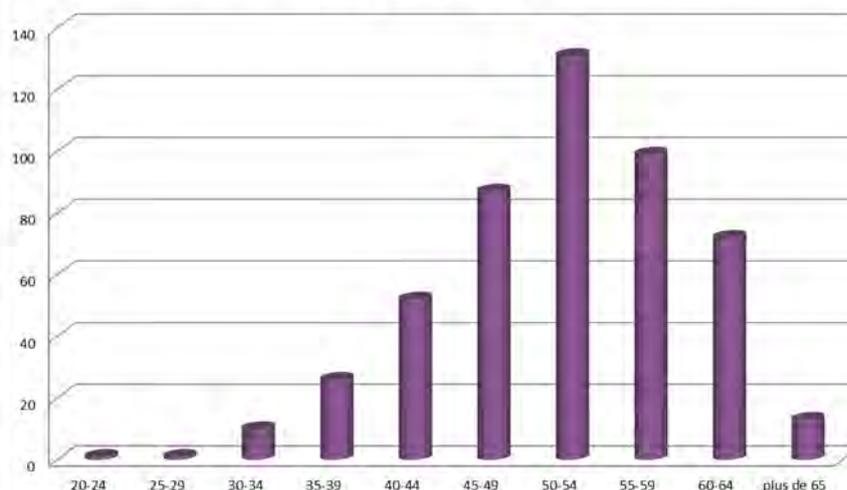
► LES FONCTIONS STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES EN 2019 :

Domaine	Fonction	Nb de personnes	Hommes	Femmes
Pilotage	Président de l'Université	1	1	0
	Directeur de cabinet	1	0	1
	Chef de cabinet	1	1	0
	Vice-Président institutionnel	5	1	4
	Vice-Président fonctionnel	5	3	2
	Vice-Président délégué	6	5	1
	Chargé(e) de mission de l'établissement	18	15	3
	Délégué(e) aux mission de l'université	2	0	2
	Correspondant informatique et libertés	1	1	0
	Responsable de la sécurité des systèmes d'information	3	3	0
	Psychologue du travail	1	0	1
Total Pilotage		44	30	14
Administration	Directeur général des services	1	1	0
	Directeur général adjoint des services	1	1	0
	Directeur général adjoint	3	2	1
	Secrétaire général	1	0	1
	Agent comptable	1	1	0
	Adjoint(e) de l'agent comptable	4	0	4
	Fondé de pouvoir	1	1	
	Directeur de direction	18	12	6
	Directeur adjoint de direction	11	5	6
	Sous-directeur de direction	31	14	17
	Sous-directeur adjoint de direction	5	3	2
	Adjoint au sous-directeur de direction	2	2	0
	Référent handicap	1	1	0
Total Administration		80	43	37
Formation	Directeur de collégium	9	5	4
	Directeur adjoint de collégium	5	4	1
	Référent administratif de la cellule d'appui du collégium	9	2	7
	Directeur de composante d'enseignement	42	35	7
	Directeur adjoint de composante d'enseignement	21	15	6
	Responsable administratif de composante d'enseignement	42	9	33
	Directeur de centre de coordination	1	1	0
	Référent administratif du centre de coordination	1	0	1
Total Formation		130	71	59
Recherche	Directeur du pôle scientifique	10	6	4
	Directeur adjoint du pôle scientifique	7	5	2
	Référent administratif de la cellule d'appui du pôle scientifique	11	2	9
	Directeur de structure fédérative de recherche	6	4	2
	Directeur adjoint de structure fédérative de recherche	2	2	0
	Référent administratif de structure fédérative de recherche	5	0	5
	Directeur de laboratoire	65	58	7
	Directeur adjoint de laboratoire	58	41	17
	Référent administratif de laboratoire	56	6	50
	Directeur d'école doctorale	8	5	3
	Directeur de centre de coordination	2	2	0
	Référent administratif d'école doctorale	8	0	8
Total Recherche		238	131	107
Total général		492	275	217

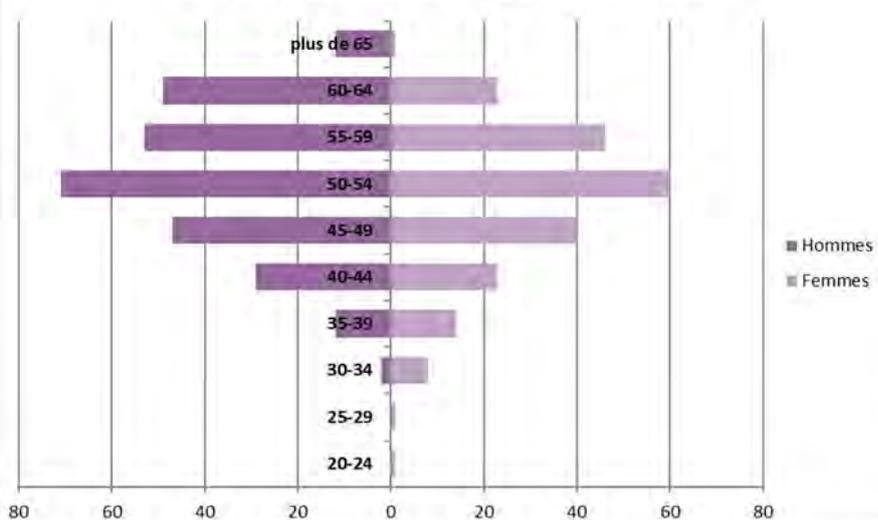
Répartition des agents ayant une fonction structurelle ou d'instance au sein de l'établissement



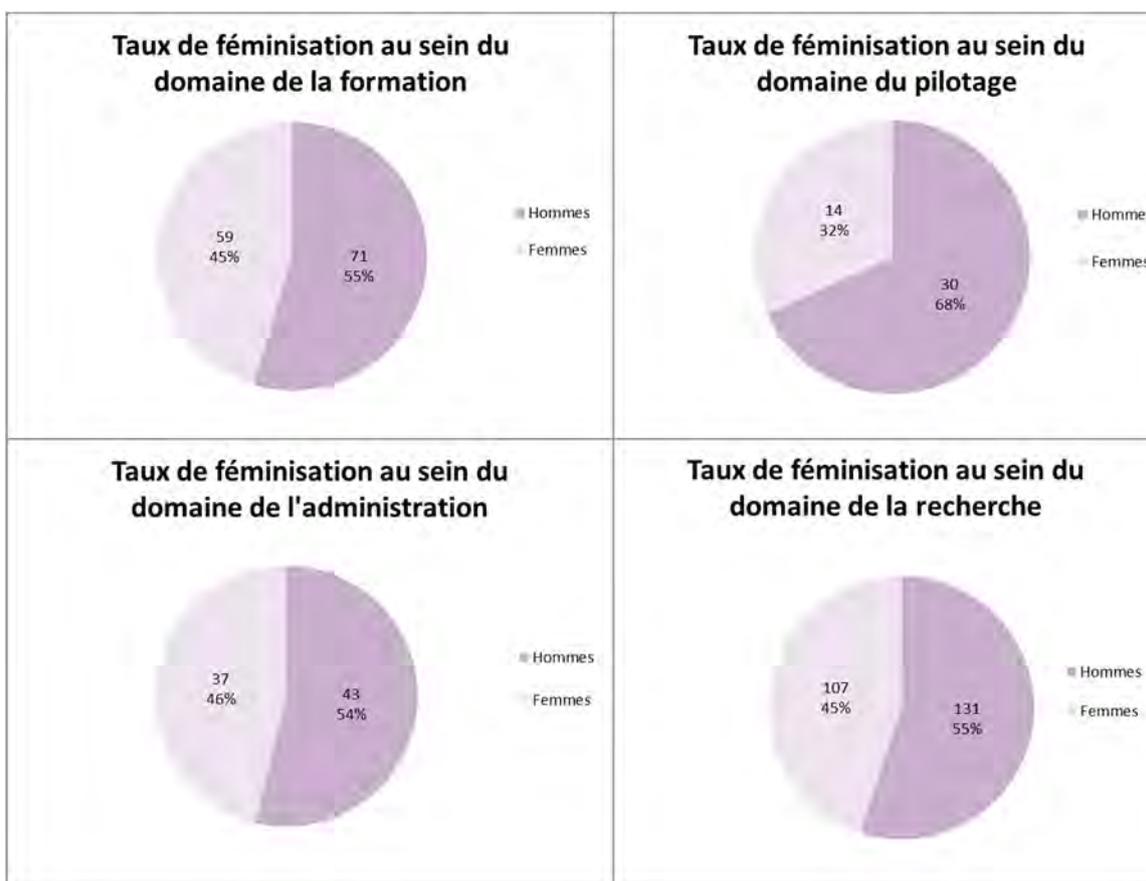
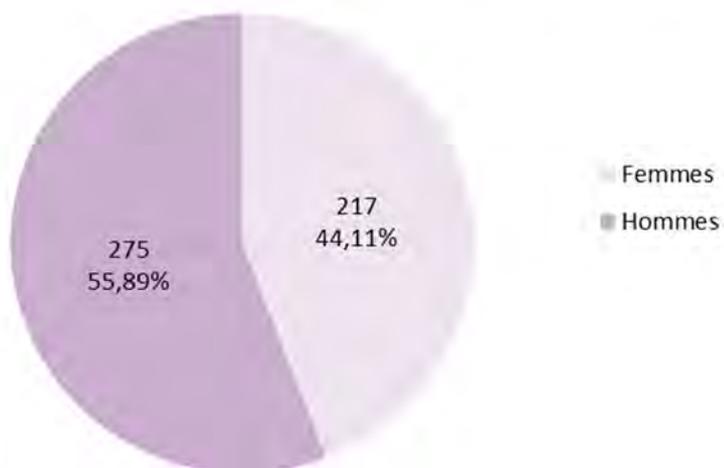
Répartition des agents ayant une fonction structurelle ou d'instance par tranche d'âge



Pyramide des âges des agents ayant une fonction structurelle ou d'instance



Taux de féminisation global sur les fonctions structurelles et institutionnelles







CHAPITRE 7

ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES





▶ ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

▶ ACTION SOCIALE ET HANDICAP

Le pôle action sociale des personnels (*DRH > Service de l'accompagnement des personnels*) est chargé de l'organisation, l'animation et la gestion de l'action sociale pour les personnels au sein de l'Université de Lorraine. Il contribue à l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels, ainsi que de leur famille, en les aidant notamment à faire face à des situations difficiles et en facilitant leur accès à divers services collectifs.

Le périmètre d'intervention du pôle action sociale couvre trois domaines :

- la gestion des prestations d'action sociale,
- l'assistance sociale,
- le handicap des personnels

Composé de 6 agents, le pôle action sociale est une équipe pluridisciplinaire regroupant assistantes sociales, gestionnaires action sociale, correspondants handicap.

▶ Prestations d'action sociale

Les prestations gérées :

Les prestations d'action sociale sont de deux types : les prestations interministérielles (*PIM*), communes aux différents ministères, et l'action sociale d'initiative universitaire (*ASIU*).

Ces prestations s'articulent autour :

- des aides aux familles (*prestation pour garde d'enfant / aide aux activités et à l'accueil périscolaire*)
- des aides aux enfants handicapés (*allocation aux parents d'enfants handicapés*)
- des aides aux vacances et séjours d'enfants (*centres de loisirs / séjours éducatif et linguistique...*)
- des aides aux études (*aide à la rentrée scolaire / au BAFA / à l'hébergement étudiants*)
- des prestations restauration (*participation au prix des repas des restaurants administratifs conventionnés => 9 partenaires*)
- des secours (*aides financières non remboursables / prêts à caractère social / conseil en économie sociale et familiale*)

Les prestations d'action sociale en chiffres :

Le budget de l'Action Sociale

Le budget 2019 alloué à l'action sociale s'est élevé à 460 000 euros. Le montant des dépenses exécutées pour l'année 2019 a atteint plus de 95% du budget estimé soit 435 255 euros.

Prestations	Budget exécuté 2019	Répartition	
		PIM	ASIU
Restauration	193 331 €	42%	58%
Vacances & séjours d'enfants	65 005 €	25%	75%
Allocation parents enfants handicapés	73 796 €	100%	
Allocation rentrée scolaire	45 807 €		100%
Places en crèche	7 833 €		100%
CESF (<i>Conseil en économie sociale et familiale</i>)	- €		100%
Aides financières non-remboursables	35 157 €		100%
Prêt à caractère social	7 550 €		100%
Aide aux activités et à l'accueil périscolaire	6 775 €		100%
	435 255 €		

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Nombre de demandeurs des prestations d'action sociale sur 2019 :

Prestations <i>(hors aides à la restauration et aides exceptionnelles)</i>	Nombre d'agents ayant fait une demande	Nombre d'aides traitées
Aides aux vacances et séjours d'enfants (PIM+ASIU)	147	295
Aide complémentaire à la rentrée scolaire (ASIU)	186	278
Aide aux activités et à l'accueil périscolaire (ASIU)	58	74
Aide aux enfants handicapés (PIM)	39	40
	430	687

Répartition des bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de population, catégorie, genre et tranche d'âge :

	Population		Catégorie			Sexe		Tranche d'âge		
	BIATSS	Enseignants	A	B	C	Femmes	Hommes	moins de 30 ans	30 à 45 ans	46 ans et +
Bénéficiaires	373	57	119	95	217	315	115	3	199	228
Pourcentage	87%	13%	28%	22%	50%	73%	27%	1%	46%	53%

Les Chèques emploi service universel (CESU) :

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a mis en place une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universel entièrement préfinancés. La gestion du dispositif « CESU - garde d'enfant 0/6 ans » est assurée par Edenred, émetteur agréé de CESU.

Pour plus de renseignements sur les conditions d'éligibilité ou effectuer une demande en ligne, rendez-vous sur www.cesu-fonctionpublique.fr

Les Chèques-Vacances :

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le Chèque-Vacances et l'e-Chèque-Vacances sont des prestations d'aide aux loisirs et aux vacances.

Ces titres permettent de financer en douceur son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Pour plus de renseignements ou effectuer une demande en ligne : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

► Assistance sociale

Mission des assistantes sociales

L'Université de Lorraine apporte un service d'assistance sociale à l'ensemble de ses personnels. Ce service est assuré par deux assistantes sociales. Elles exercent en toute confidentialité un rôle d'accueil, d'écoute et d'information, de conseil et d'expertise sociale ainsi qu'un suivi et un accompagnement des personnels rencontrant des difficultés d'ordre privé et/ou professionnel.

Le travail social s'articule autour de 5 principaux domaines d'intervention :

- Economique
- Santé
- Professionnel
- Social / Familial / Logement
- Information / Orientation

En 2019, les assistantes sociales sont intervenues auprès de **224 agents**, dont 156 ont été rencontrés dans le cadre de 248 entretiens (réalisés en présentiel) :

- Bureau des assistantes sociales : 213
- Lieu de travail des agents : 13
- Lieu de vie des agents : 22

Répartition en pourcentage des agents rencontrés par type de population, catégorie, genre et statut :

	Population		Catégorie			Sexe		Statut	
	BIATSS	Enseignants	A	B	C	Femmes	Hommes	Titulaires	Contractuels
Pourcentage	84%	16%	22%	14%	64%	66%	34%	72%	26%

Les aides exceptionnelles en chiffres

Les agents qui ont à faire face à des difficultés financières passagères par suite d'événements imprévus et exceptionnels peuvent, après entretien auprès des assistantes sociales, solliciter l'octroi d'une aide financière. Une fois instruit, le dossier est présenté de façon anonyme devant le Comité d'Aide Exceptionnelle (*instance consultée sur toutes les demandes d'aides formulées par les personnels de l'établissement connaissant des difficultés financières*).

Deux types d'aide peuvent être proposés : l'aide financière non remboursable, le prêt à caractère social. Les services de conseil en économie sociale et familiale (CESF) dans le cadre d'un accompagnement budgétaire peuvent être également proposés.

Sur l'année 2019, 7 **Comités d'Aide Exceptionnelle** se sont réunis.

Ces comités ont examiné **60 dossiers de demande pour 57 agents**. A ce titre, **53 aides financières ont été accordées** aux agents de l'établissement à savoir :

Type d'aides	Dépenses 2019
Aides financières non-remboursables	35 157 €
Prêts à caractère social	7 550 €
Services de CESF	0 €

Répartition en pourcentage des agents dont le dossier a été présenté en CAE par population, statut et catégorie :

	Population		Catégorie			Statut	
	BIATSS	Enseignants	A	B	C	Titulaires	Contractuels
Pourcentage	93%	7%	13%	17%	70%	55%	45%

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

►► PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

Présentation du « Relais handicap des personnels » :

L'objectif du « Relais handicap des personnels » est de permettre aux personnels en situation de handicap d'exercer leur profession dans les meilleures conditions et ce en compensant, par des mesures adaptées, les conséquences du handicap dans la vie professionnelle.

Pour ce faire, le relais est doté d'interlocuteurs privilégiés des personnes handicapées pour les éventuels aménagements de poste ou aides spécifiques en vue de l'insertion ou du maintien dans l'emploi, en lien avec la médecine de prévention et les services concernés soit :

- Un correspondant handicap pour la Lorraine Nord (*localisé sur Metz > Ile du Saulcy*)
- Un correspondant handicap pour la Lorraine Sud (*localisé sur Nancy > Présidence Lionnois*)

L'accompagnement du handicap en chiffres :

Sur 2019, 35 actions ont été engagées au bénéfice de 19 personnes en situation de handicap ayant sollicité une aide auprès du « Relais handicap des personnels ».

Types d'actions (aménagements de poste ou aides spécifiques)	Nombre d'actions	Montant	Nombre de bénéficiaires		
			BIATSS	Enseignants	Total de bénéficiaires
Aménagement du poste de travail	14	18 365,00€	9	3	12
Aménagement de véhicule	-	-	-	-	-
Auditif	3	2 799,00€	3	0	3
Fauteuil roulant	-	-	-	-	-
Interprétariat	13	1 691,00€	1	1	2
Transport	5	1 680,00€	1	1	2
TOTAL	35	24 535,00€	14	5	19

►► Les structures de concertation :

- **La CGAS :**

La Commission de Gestion d'Action Sociale composée paritairement de représentants du personnel et de l'administration propose les orientations d'action sociale, la préparation du budget ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale.

- **Le CAE :**

Le Comité d'Aide Exceptionnelle (CAE), remplaçant de l'ancien « comité de secours provisoire », a été créé. Il est consulté sur toutes les demandes d'aides formulées par les personnels de l'établissement connaissant des difficultés financières. Trois types d'aides sont proposés : l'aide financière non-remboursable, le prêt à caractère social ainsi que les services de conseil en économie sociale et familiale.

Un document sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est disponible en annexe.

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

► ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES PERSONNELS

► La fête de Noël des enfants du personnel

L'Université de Lorraine a fêté en décembre 2019 le « Noël des enfants des personnels ». Il était proposé aux enfants des personnels une demi-journée festive ainsi que des chèques cadeaux.

Moment cinématographique pour les enfants âgés de 5 à 11 ans :

Le 21 décembre les enfants des personnels et leurs accompagnants ont profité d'un moment cinématographique et festif dans les cinémas Kinépolis de Nancy et de Saint Julien lès Metz. Au programme, 2 films : *La Reine des neiges 2*, et *Star Wars : l'ascension de Skywalker*, suivi d'un moment de fête avec maquilleuses, boîte à photo, buffet sucré, et bien sûr la présence du père Noël.

Cette année, les festivités ont rencontré un franc succès puisque ce sont plus de 2000 inscrits qui étaient attendus. La Direction de la Vie Universitaire et de la Culture (DVUC) s'est mobilisée pour proposer cet arbre de Noël à tous les enfants des personnels entre 3 et 11 ans.

Chèque-cadeau ou après-midi festif pour les enfants âgés de 3 à 5 ans :

Afin d'adapter l'offre aux souhaits de chacun, le choix a été laissé aux enfants de 3 à 5 ans de recevoir un chèque cadeau d'une valeur de 20 euros ou d'assister au moment cinématographique.

Chèque-cadeau pour les enfants âgés de moins de 3 ans et les enfants âgés de 12 à 16 ans :

Un chèque cadeau nominatif, d'une valeur de 20 €, a été offert aux enfants âgés de 12 à 16 ans et de moins de 3 ans. Il a été envoyé au domicile familial accompagné d'un flyer. Pour cette édition 2019, 1108 chèques Cadhoc® ont été offerts.

L'organisation de l'événement (coordonné par la DVUC) a mobilisé de nombreux acteurs de la communauté universitaire :

La Vice-Présidente du conseil de la vie universitaire

- les directions des services centraux (Direction de la vie universitaire et de la culture / Direction des ressources humaines / Direction prévention sécurité environnement / Direction du numérique / Direction de la logistique interne / Direction de la communication)

Les fêtes de Noël des enfants du personnel en chiffres

- **Budget exécuté de la Fête de Noël**

58 911 €

- **Participation à l'événement :**

1711 personnes étaient présentes pour les « demi-journées festives » du 21 décembre 2019 (parents et enfants confondus) – dont 411 personnes à Metz et 1060 à Nancy.

- **Nombre de salles réservées** (pour les demi-journées festives) pour la diffusion de 2 films (au choix) :

5 à Nancy

2 à Metz

- **Chèques cadeaux**

1371 enfants bénéficiaires

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

►► La carte Cezam et la carte InterCEA

La carte Cezam permettait aux détenteurs de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux établissements et partenaires de ce programme. Suite à la mise en place d'un marché, l'Université de Lorraine a changé de fournisseur pour l'offre 2020 et choisi Inter CEA, qui propose :

- des services de billetteries culture et loisirs,
- des avantages sur les séjours de vacances,
- des réductions auprès de nombreuses enseignes,
- des offres exclusives,
- et la possibilité de réaliser commande groupées.

L'Université de Lorraine a pris en charge les frais d'adhésion à la carte Cezam (18€ par carte négocié à 8€ pour l'Université de Lorraine). En 2017-2018, 2829 cartes Cezam ont été demandées, et 3339 cartes en 2019. La durée de validité de ces dernières a été prolongée jusqu'au 25 janvier 2020 pour assurer la transition. Début 2020, 2223 Carte interCEA ont été demandées.

Cette carte peut être demandée par tous les personnels de l'Université de Lorraine (titulaires et contractuels) ayant au moins 6 mois d'ancienneté. Elle est demandée par les personnels via l'ENT et des temps d'échanges avec des représentants d'interCEA et/ou les référents culture et loisirs des personnels sont organisés pour informer les personnels de l'offre – en début d'année et au cours de la rentrée des nouveaux personnels.

►► RMN2PAM

Le 25 mai 2019, 218 participants à la cyclo-rando ont rallié Pont-à-Mousson depuis Metz ou Nancy – dont un tiers de personnels.

HappyMoov sur le campus Lettres et Sciences Humaines et *Metz à Vélo* au Saulcy, ont assuré l'assistance technique et les réglages des vélos pour les participants qui ont pu profiter des vélos loués à la Maison du Vélo (Nancy) et à Metz à Vélo. A leur arrivée au centre des sports Bernard Guy, un village d'animations accueillait les participants, avec activités sportives encadrées par le SUAPS, stands (MGEN, Croix Rouge, Banque alimentaire avec vélo-mixeur), ateliers scientifiques jeune public et foodtruck du CROUS.

L'événement a été l'occasion de fédérer la communauté universitaire issue de multiples composantes, laboratoires et directions, autour d'un moment convivial, sportif et ludique.

▶ ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

▶ CULTURE

L'Université de Lorraine développe une politique culturelle ambitieuse au travers d'actions sur tout le territoire, en impliquant et en accompagnant les enseignants-chercheurs, les doctorants et les étudiants. Son projet culturel a pour objectifs de :

- Faire de l'Université de Lorraine un espace de création et de diffusion, mais aussi d'innovation et de réflexion culturelle, situé au cœur même de la société.
- Faciliter l'accès aux pratiques culturelles de tous ordres pour l'ensemble des personnels et des étudiants, mais aussi dans la cité et les territoires, afin de :
- Développer le sens critique dans un monde complexe et incertain,
- Contribuer à l'épanouissement au travail et lors des études,
- Contribuer au maillage entre pédagogie et recherche,
- Faire des campus des lieux accessibles, pour que chacun puisse trouver une offre culturelle à son goût, puisse satisfaire ses envies et exprimer ses compétences s'il le souhaite.
- Faire de l'Université de Lorraine une université innovante, reconnue pour sa politique culturelle et le sens de la responsabilité sociétale qui l'anime, au niveau local, régional et national

▶ Des lieux dédiés

L'Université de Lorraine organise des manifestations transversales qui illustrent les diverses facettes de sa politique culturelle, au croisement des disciplines et ancrée dans son territoire. Les actions s'appuient en particulier sur des lieux dédiés aux activités culturelles, comme :

L'Espace Bernard-Marie Koltès – Metz : c'est un carrefour citoyen, qui a pour vocation la rencontre entre le public et les artistes autour des écritures contemporaines, donnant à découvrir des formes artistiques différentes, plaçant le texte au cœur d'une programmation engagée et d'un travail approfondi d'accompagnement de la vie artistique et culturelle locale, régionale et nationale. Le théâtre propose environ 80 représentations annuelles, ouvertes à tous les publics, pour une salle de 144 places, et donne accès à des tarifs privilégiés pour les personnels.

L'Espace Déléage : c'est un amphithéâtre de cours aménagé scéniquement afin d'accueillir des spectacles vivants, principalement de théâtre, ainsi que des manifestations événementielles ou des conférences.

La programmation est issue des directions, composantes, associations étudiantes de l'Université de Lorraine. C'est également l'espace du Théâtre Universitaire de Nancy (T.U.N.) pour mener à bien ses actions de formation, création et diffusion, à destination des étudiants de l'Université de Lorraine et du public nancéen. Environ 37 représentations annuelles ont eu lieu à l'Amphi Déléage.

▶ ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

▶▶ Des événements sur tout le territoire

Les équipes dédiées à la culture artistique et scientifique mettent en place des événements qui permettent de créer des rencontres entre chercheurs, artistes et grand public, partout dans le Grand Est, afin d'éveiller la curiosité et de développer l'esprit critique.

Expositions, projections de films, ateliers, visites guidées

Toute l'année des événements variés sont organisés et communiqués auprès des personnels dans la tuile « Culture et loisirs des personnels » de l'ENT et au moyen d'un programme imprimé et diffusé dans les sites de l'Université. Depuis 2019, une dynamique forte a été impulsée dans le domaine pour construire une programmation spécifique et des actions dédiées, avec notamment :

- Des visites guidées d'expositions ou de structures culturelles dans et hors de l'université (musées de la métropole du Grand Nancy, Arsenal, salle Poirel, Opéra-théâtre de Metz, expo « Tiques : s'informer, se protéger », musée de la Santé de la Faculté de Médecine de Nancy ...)
- Des ateliers ouverts aux personnels dans les maisons de l'étudiant du Saulcy et du Campus Lettres, Sciences Humaines (photo, vidéo, BD, développement durable, cuisine, chorale ...)

L'Université du Temps Libre (UTL)

Ouverte à tous, sans distinction d'âge ni de diplôme, l'Université du Temps Libre offre à tous le potentiel des connaissances de l'université. Les activités proposées consistent en des conférences à Metz, Saint-Avold, Thionville et dans le Saulnois, des cours (grec classique, latin, lecture, reliure), des rencontres, des expositions, des visites guidées et des sorties culturelles. L'Université propose une inscription annuelle gratuite pour les personnels, afin de permettre ç un maximum de collègues d'assouvir leur soif de culture et de connaissance.

▶▶ Les Journées des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES)

Manifestation nationale, les Journées Arts et Culture dans l'Enseignement Supérieur, ou JACES en version courte, constituent une vitrine des réalisations culturelles et artistiques de la communauté universitaire et permettent de découvrir l'enseignement supérieur avec un point de vue surprenant.

Chaque année, l'Université de Lorraine s'y implique fortement et propose des manifestations et visites réservées pour les personnels.

En 2019, 10 allers-retours en train ont été pris en charge pour 100 personnels qui ont participé à ces événements réservés; une cinquantaine de personnels ont participé à une quinzaine d'actions réalisées sur les sites délocalisés (hors Nancy et Metz).

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

► Les Bibliothèques Universitaires

Au nombre de 27 réparties sur toute la région Lorraine, les BU ont pour mission d'apporter aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et aux personnels de l'université la documentation (papier ou électronique) nécessaire pour étudier, apprendre, travailler, chercher...

Leur rôle est aussi d'aider les membres de l'université à trouver ces publications en les valorisant et en formant les usagers aux outils de la recherche documentaire. Leur mission consiste également à mettre à disposition de la communauté universitaire des lieux de travail confortables et modernes sur tout le territoire lorrain.

En tant que bibliothèques publiques, les bâtiments et leurs collections sont ouverts à toute la population pour toute consultation sur place.

Au sein de l'Université de Lorraine, les 27 bibliothèques sont administrées par la Direction de la Documentation et de l'Édition.

Pour les Enseignants-chercheurs, doctorants, chargés de cours, personnels :

Documents	Durée du prêt	Nombre de documents (prêts) maximum	Renouvellement
Ouvrages	8 semaines	20	Oui
Revues, DVD, certains manuels	1 semaine		Durée fixée par chaque bibliothèque

La grande majorité des livres et ouvrages peuvent être empruntés pendant 4 ou 8 semaines. La 2^{ème} catégorie (revues, DVD) a une durée de prêt limitée pour pouvoir être empruntée par le plus grand nombre. Le périmètre de ces types de documents peut varier d'une bibliothèque à l'autre

Quelques chiffres :

27 bibliothèques	50 000 m ² de surface
Jusqu'à 66 heures et demi d'ouverture par semaine	60 km de livres, de revues et de thèses
5 500 places assises disponibles	373 000 prêts à domicile par an
30 000 nouveaux ouvrages par an	1 800 000 entrées par an
2 000 abonnements de revues	1 500 000 téléchargements d'articles par an
30 000 revues électroniques environ	10 500 étudiants formés à la recherche documentaire par an

BU Nancy :

- BU Lettres et sciences humaines et sociales,
- Bibliothèque américaine,
- BU Droit – Sciences économiques,
- Médiathèque du campus ARTEM,
- BU Sciences et techniques,
- BU Santé.

BU Ecoles d'ingénieurs :

- BU Ingénieurs - Brabois,
- BU Ingénieurs – ENIM,
- BU Ingénieurs - ENSIC,
- BU Ingénieurs - GM-GSI,
- BU Ingénieurs – Polytech Nancy,
- BU Ingénieurs - ENSTIB.

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

BU Metz et Moselle :

- BU Saulcy,
- BU Bridoux,
- BU Forbach,
- BU Sarreguemines.

BU ESPÉ :

- BU ESPE Nancy - Maxéville,
- BU ESPE Metz-Montigny,
- BU ESPE Bar-le-Duc,
- BU ESPE Épinal,
- BU ESPE Sarreguemines.

BU IUT :

- BU IUT Épinal-Hubert Curien,
- BU IUT Longwy,
- BU IUT Nancy-Charlemagne,
- BU IUT Saint-Avold,
- BU IUT Saint-Dié,
- BU IUT Thionville-Yutz,

Autres bibliothèques :

Les centres de documentation et bibliothèques de l'Université de Lorraine dont les ressources sont distinctes de celles de la Direction de la Documentation et l'Édition sont dénommés "Bibliothèques Associées". Il peut également s'agir de bibliothèques d'organismes liés contractuellement à l'Université de Lorraine. Elles sont rattachées à différents UFR, Instituts, Unités et Equipes de Recherche ou Laboratoires.

Une partie des collections de ces bibliothèques apparaît dans les catalogues des différentes BU de Lorraine. Pour les modalités d'accès et de prêt, il est nécessaire de contacter la bibliothèque concernée.

Nancy et alentours

Campus Lettres et Sciences Humaines

Bibliothèque du Centre Edouard Will
Studothèque Hérodote
Studothèque Langues du Nord
Studothèque Langues du Sud
Studothèque Lettres & Arts
Studothèque Infocom
Studothèque Athéna
Centre de documentation de l'ATILF
CLYC : Centre de Langues Yves Châlon
Institut d'études lorraines
Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - site de Nancy : Centre de documentation

Campus Sciences

Bibliothèque de l'Institut Elie Cartan de Lorraine
Bibliothèque des Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy
Centre de Documentation et d'Information de la Faculté du Sport de Nancy
Service Information et Édition Scientifiques INRIA Nancy Grand Est et LORIA
Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - site de Vandoeuvre : Centre de documentation

Campus Droit

Bibliothèque du Centre de Documentation Européenne
Institut François GénY : Bibliothèque du Centre Lorrain d'histoire du droit
Institut François GénY : Fonds documentaire de droit privé
Salle de documentation Faculté de droit

▶ ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Autres campus

Archives Poincaré (Maison des Sciences de l'Homme Lorraine)

Bibliothèque de l'Atelier diplomatique (CRULH) (Maison des Sciences de l'Homme Lorraine)

Bibliothèque de l'Institut Régional du Travail (Avenue de la Libération)

Bibliothèque de MEDIAL (IUT Nancy-Charlemagne)

RééDOC (Institut Régional de Médecine Physique et de Réadaptation de Nancy) (Boulevard Lobau)

Metz et alentours

Bibliothèque de l'Institut Elie Cartan de Lorraine (Campus du Saulcy)

Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle - site de Metz : Centre de documentation

Les ressources en ligne de l'UL :

Depuis janvier 2013, tout personnel ou hébergé de l'université peut accéder, via les sites web des bibliothèques, aux ressources en ligne qui se composent de bases de données, ebooks, encyclopédies, revues électroniques...

► ACTIONS SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES

►► LE SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) est chargé de l'enseignement, de la promotion et de l'organisation des pratiques physiques et sportives. De plus, il a pour mission de gérer les installations (4 complexes dont une piscine et une structure artificielle d'escalade, des salles de musculations...). Le SUAPS propose aussi un grand nombre d'événements et animations (tournois, spectacles, démonstrations, soirées fitness, TP dansants, record de l'heure en natation...). Il est présent sur la majeure partie des sites de l'Université.

Il établit, chaque année, un programme diversifié et attractif d'activités ouvert à l'ensemble des étudiants et personnels. Il souhaite ainsi répondre au mieux aux attentes et aspirations du plus grand nombre.

D'Aïkido à Zumba en passant par les danses de couple, c'est plus de 87 activités, de la découverte au niveau confirmé qui sont proposées à l'ensemble de la communauté universitaire et ceci pour un coût modique dans d'excellentes conditions de pratique.

Un certain nombre de cours sont réservés au personnel universitaire (en gym d'entretien, pilates, vita-zen, fitness et musculation principalement durant la pause méridienne) ils permettent à ces personnels de se détendre, de se ressourcer, de se revitaliser, de retrouver la forme dans un contexte propice à la rencontre et au partage.

Les pratiques corporelles de bien-être sont particulièrement revendiquées appréciées par ce public. C'est pourquoi le SUAPS a organisé en 2019 un après-midi « Lâcher prise - relaxation » ainsi qu'un week-end « bien-être » à destination des personnels en Alsace (Mont Sainte Odile) dans les Vosges.

Certaines séances continuent à être implantées sur les lieux même de travail, au plus près des personnels. C'est ainsi que dans le cadre d'une coopération inter-direction une salle de 50 m² a été aménagée (en partenariat avec la DLI) sur le site Léopold. Cette salle est destinée à être utilisée par les personnels soit dans le cadre de cours encadrés soit en autonomie après formation aux bonnes pratiques assurée par les enseignants du SUAPS. D'autres sites devraient bénéficier de ce type d'aménagement.

Pour l'année civile 2019, 566 personnels et 70 conjoints de personnels ont bénéficié des prestations du SUAPS.

La cotisation annuelle varie en fonction de la catégorie de l'agent : 30 € pour la catégorie C, 40 € pour la catégorie B et 50 € pour la catégorie A.

Le SUAPS participe aussi à la journée de rentrée des nouveaux personnels avec la mise en place d'animations (parcours orientation/multi-activités) et d'un stand de présentation du programme annuel. Il organise aussi des séminaires de cohésion «sport» à destination des personnels de plusieurs directions. Un panel d'activités Physiques fédératrices est proposé aux participants. Ces activités, qui favorisent les échanges, la communication, permettent aux participants de mieux se connaître.





ANNEXES





Accompagnement des étudiants en situation de handicap

Le service handicap étudiant prend en charge l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Son intervention concerne exclusivement l'accès au savoir comme stipulé dans l'article 20 de la loi du 11 février 2005¹. Ce service contribue à l'amélioration des conditions d'études des étudiants en situation de handicap en mettant en œuvre des accompagnements adaptés à chaque étudiant concerné.

Deux acteurs principaux interviennent dans l'accompagnement des étudiants :

- Le médecin référent handicap, qui reconnaît la situation de handicap. Deux médecins, désignés par la CDAPH², sont présents à l'université de Lorraine. Ces médecins formulent également des préconisations d'aménagements pour les examens³ qui donnent lieu, après validation, à l'établissement d'un arrêté d'examens signé par le Président de l'université.
- Le chargé d'accueil et d'accompagnement. C'est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en situation de handicap. C'est lui qui veille notamment à l'application des dispositions prises pour les examens et l'accompagnement au quotidien. Trois chargés d'accueil et d'accompagnement interviennent sur l'ensemble du territoire couvert par l'université de Lorraine.

L'évaluation des besoins d'accompagnement se fait au cours des commissions handicaps qui réunit l'équipe plurielle⁴ dont la composition est reconnue par les MDPH⁵. Cette instance est réunie dès lors que l'étudiant nécessite un accompagnement au quotidien pour suivre ses enseignements⁶. Elle est convoquée à l'initiative du chargé d'accueil et peut être sollicitée à plusieurs reprises au cours de l'année en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant.

L'accompagnement des étudiants est ensuite confié soit à SISU (Service d'intégration Scolaire et Universitaire), prestataire de l'établissement, notamment pour les pathologies les plus lourdes, soit à des emplois étudiants recrutés au sein de l'université de Lorraine dans le cadre de sa politique d'emplois des étudiants. Ce sont ainsi plus de 100 personnes qui interviennent au quotidien pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

La prise en charge financière de cet accompagnement est couverte en partie par une dotation spécifique octroyée par le MESRI et complétée par l'établissement. La coordination de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est effectuée dans le cadre d'un comité de pilotage, co-animé par la vice-présidente du Conseil de la Vie Universitaire et le référent handicap de l'établissement. Ce comité se réunit une fois par trimestre et réunit l'ensemble des acteurs intervenant dans l'accompagnement des étudiants.

Enfin, l'accompagnement mis en œuvre couvre l'ensemble du parcours d'études de l'étudiant depuis la classe de terminale (relations entre les enseignants référents handicap des lycées et le dispositif d'accompagnement de l'université de Lorraine pour préparer la transition Secondaire/Supérieur) jusqu'aux premiers temps de l'insertion professionnelle.

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

² CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

³ Exemples d'aménagements d'examens : temps majorés ; documents adaptés ; présence d'un secrétaire ; composition sur ordinateur ; interface de communication....

⁴ Composition de l'équipe plurielle : étudiant ; chargé d'accueil et d'accompagnement ; médecin référent handicap ; représentant de l'équipe pédagogique ; SISU et/ou spécialiste du handicap dont est atteint l'étudiant ; Service d'orientation et d'insertion Professionnelle

⁵ MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

⁶ Exemples d'accompagnement : présence d'un secrétaire pour la prise de notes ; aide à la manipulation ; aide à l'installation ; mise à disposition de documents adaptés (Braille...) ; reprise des cours ; aide à l'organisation dans le travail universitaire ; soutien....

Qui contacter ?

- **Coordination**

Yves CARDELLINI

Responsable du Service Handicap/DVUC – Référent Handicap de l'Université de Lorraine

Tel : 03 72 74 05 30

yves.cardellini@univ-lorraine.fr

- **Les médecins référents :**

Sylvie VAILLANT

Service de Santé Universitaire – Lorraine Nord

Ile du Saulcy – METZ

Tel : 03 72 74 14 79

sylvie.vaillant@univ-lorraine.fr

Nathalie DOEBLE

Service de Santé Universitaire – Lorraine Sud

Campus Lettres et Sciences Humaines – NANCY

Tel : 03 72 74 05 71

nathalie.doeble@univ-lorraine.fr

- **Les chargées d'accueil et d'accompagnement :**

Mathilde GODEBILLE

Service Handicap – Lorraine Nord

Ile du Saulcy – Maison de l'Université – METZ - 1er étage

Tel : 03 72 74 05 26

mathilde.godebille@univ-lorraine.fr

Linda KHOUNACH

Service Handicap – Lorraine Sud

Campus Lettres et Sciences Humaines – Bureau A029 – NANCY

Tel : 03 72 74 05 25

linda.khounach@univ-lorraine.fr

Oriane DARTOY-BENEDIC

Service Handicap – Lorraine Sud

Espace Service Aiguillettes (ESA) – Faculté des sciences et technologies – VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Tel : 03 72 74 05 29

oriane.dartoy@univ-lorraine.fr

Séléna CHANFY

Espace Service Aiguillettes (ESA) – Faculté des sciences et technologies – VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Tel : 03 75 74 05 28

Selena.chanfy@univ-lorraine.fr

- **Le SISU (Service d'Intégration Scolaire et Universitaire)**

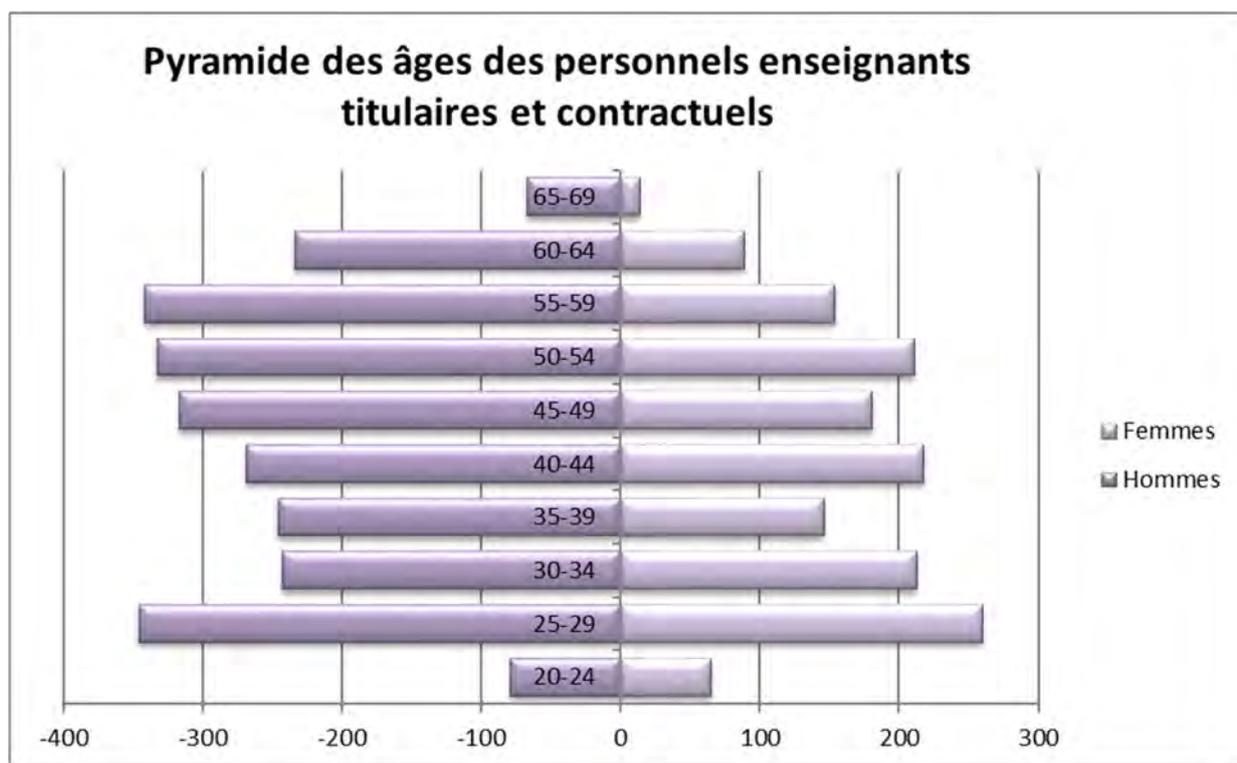
Cité Universitaire du Charmois – Bâtiment AGI – VANDOEUVRE-LÈS-NANCY

Tel : 03 83 56 73 75



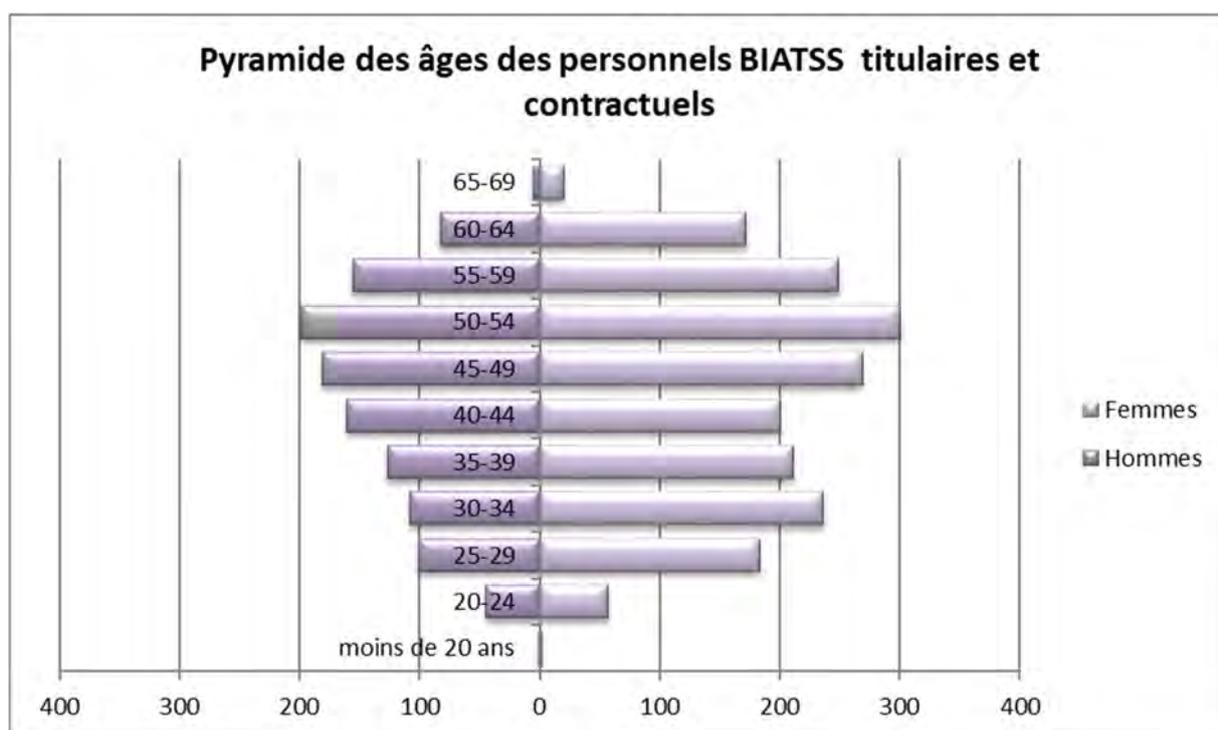
Les personnels enseignants :

Tranche d'âge	Titulaires enseignants		Enseignants contractuels		Total enseignants	% du total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
20-24			79	65	144	3,57%
25-29	7	8	339	252	606	15,04%
30-34	86	64	157	149	456	11,32%
35-39	189	109	57	37	392	9,73%
40-44	246	198	24	20	488	12,11%
45-49	290	170	27	12	499	12,38%
50-54	317	199	16	12	544	13,50%
55-59	325	143	17	12	497	12,33%
60-64	227	83	7	6	323	8,01%
65-69	65	14	2		81	2,01%
	1752	988	725	565	4030	100,00%

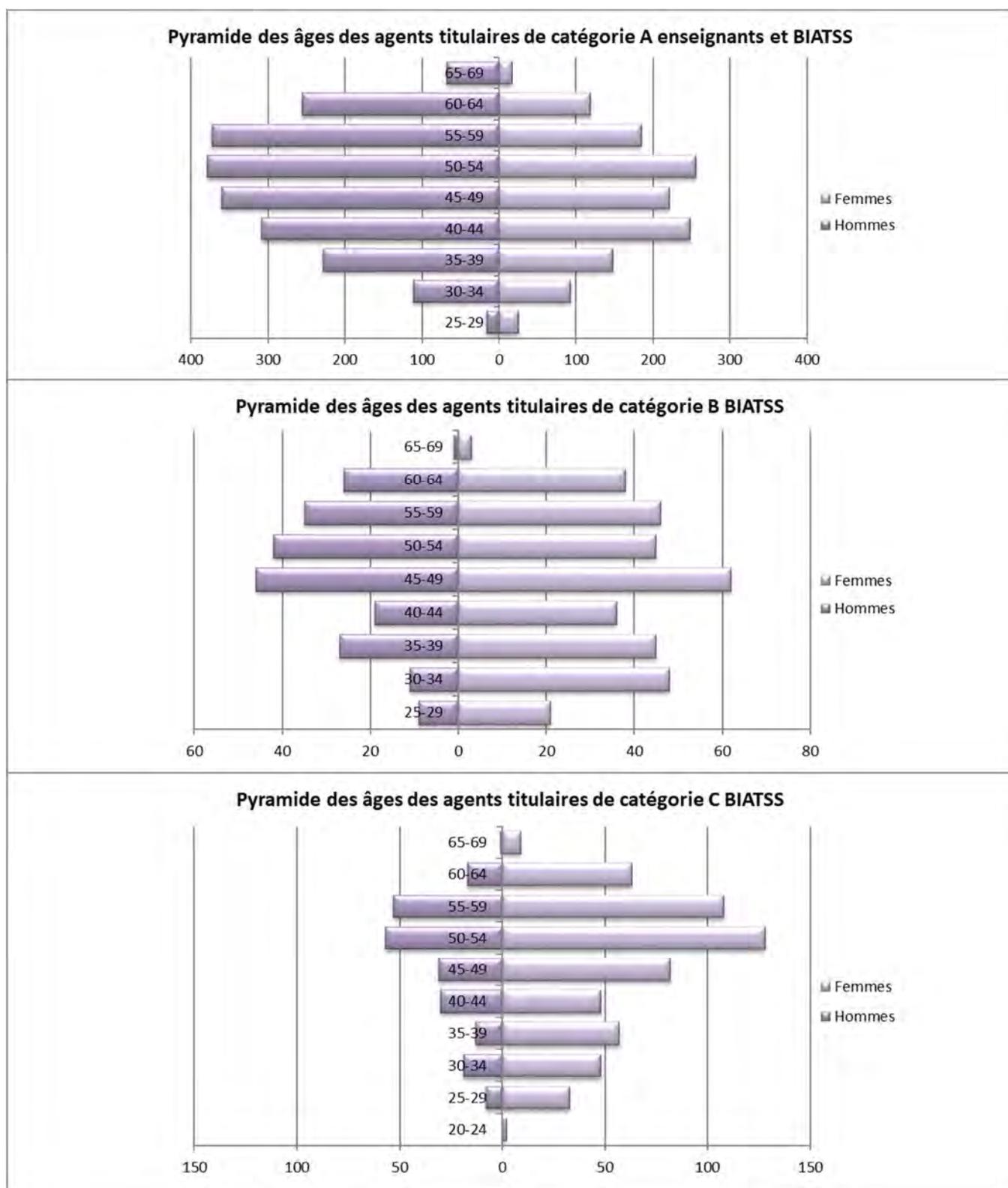


Les personnels BIATSS :

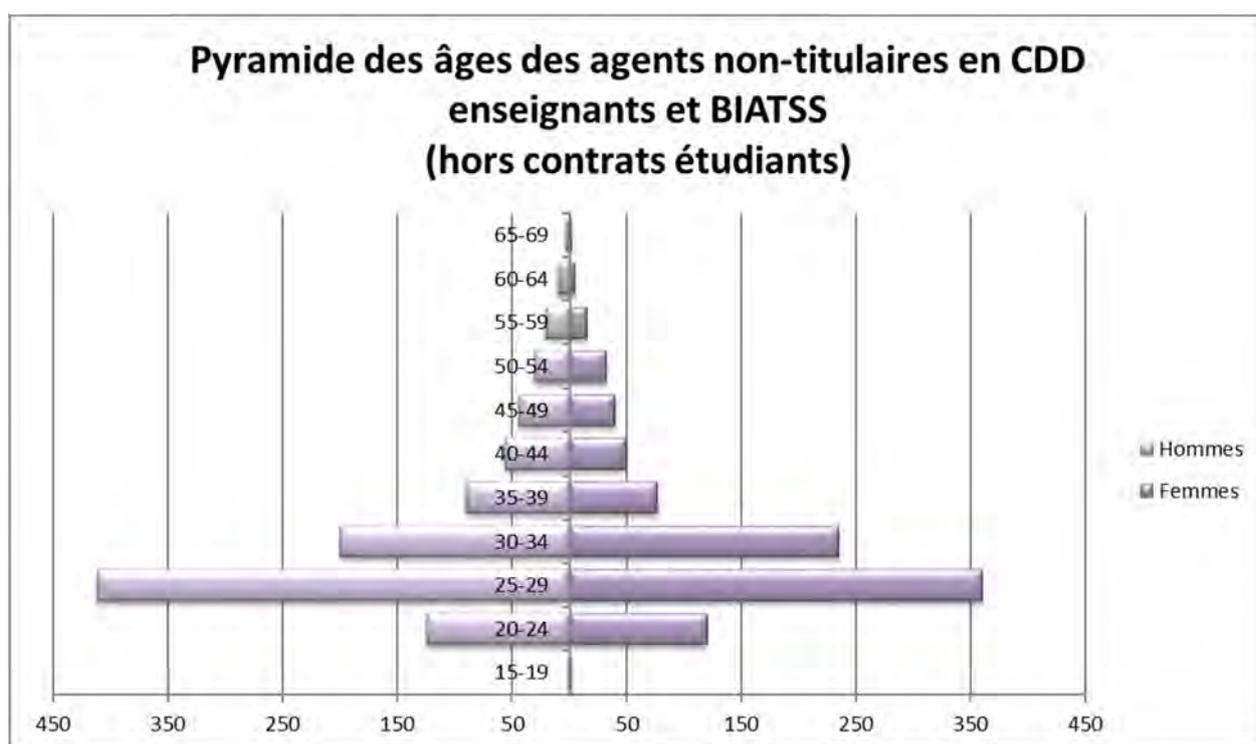
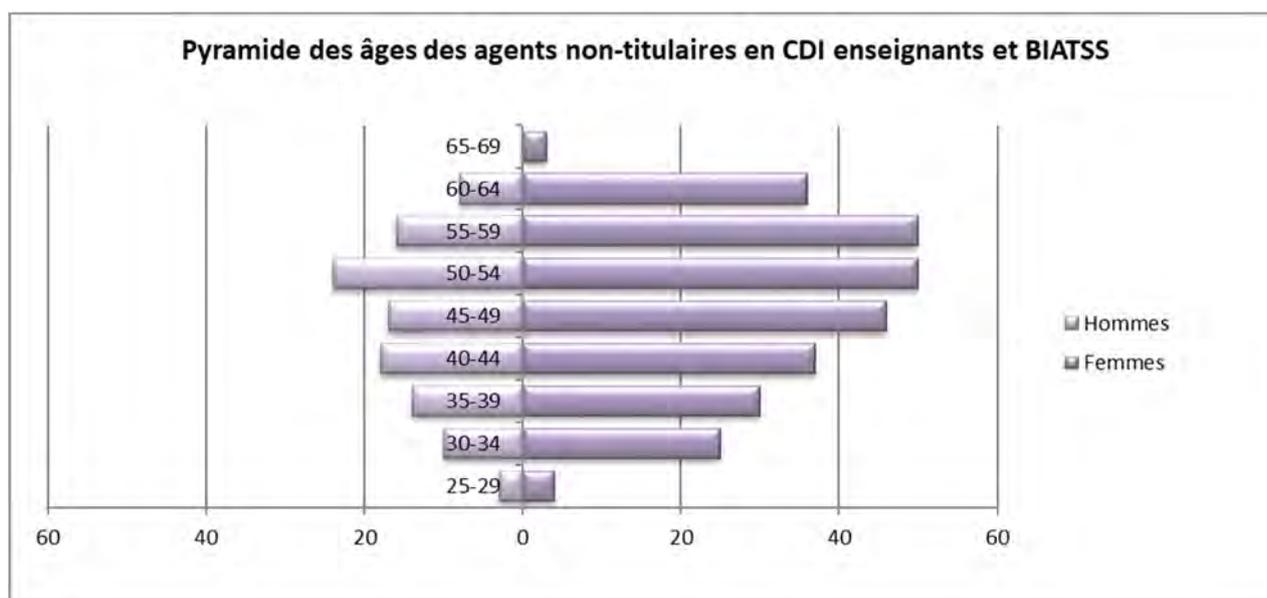
Tranche d'âge	Titulaires BIATSS		Contractuels BIATSS		Total BIATSS	% du Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
moins de 20 ans			1	2	3	0,10%
20-24		2	45	55	102	3,32%
25-29	26	71	76	112	285	9,29%
30-34	55	125	53	111	344	11,21%
35-39	80	141	47	70	338	11,02%
40-44	111	134	50	66	361	11,77%
45-49	147	195	34	74	450	14,67%
50-54	161	230	38	70	499	16,26%
55-59	136	196	20	53	405	13,20%
60-64	72	137	11	35	255	8,31%
65-69	5	15	1	5	26	0,85%
	793	1246	376	653	3068	100,00%



Pyramides des âges des agents titulaires :



Pyramides des âges des agents non-titulaires :



» REPARTITION DES PERSONNELS PAR AFFECTATION

» LES VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

Répartition des vacataires d'enseignement au sein de l'Établissement :

Composante d'intervention	Nombre d'intervenants
CENTRE EUROPEEN UNIVERSITAIRE	44
COLL LORRAINE INP	8
CPP CYCLE PREPA POLYTECHNIQUE	4
DIRECTIONS	97
EEIGM (INGENIEURS EN GENIE DES MATERIAUX)	42
ENIM	116
ENSAIA (AGRONOMIE ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES)	78
ENSEM ELECTRICITE ET MECANIQUE	51
ENS GEOLOGIE	142
ENSGSI (GENIE SYSTEMES INNOVATION)	42
ENSIC (INDUSTRIES CHIMIQUES)	58
ENSMN MINES NANCY	175
ENSTIB (TECHNOL. ET INDUSTRIES DU BOIS) EPINAL	86
POLYTECH NANCY	76
TELECOM NANCY	64
INSPE	255
FAC SCIENCES SPORT	97
FST FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES	280
IECA INST. EUROP. CINEMA AUDIOVISUEL	18
IPAG	29
IRT INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL	28
IAE NANCY - ECOLE UNIV DE MANAGEMENT	207
ISFATES	36
IUT HUBERT CURIEN	66
IUT LONGWY	51
IUT METZ	309
IUT MOSELLE EST	122
IUT NANCY BRABOIS	252
IUT NCY CHARLEMAGNE	270
IUT SAINT DIE	81
IUT THIONVILLE-YUTZ	121
MEDECINE	382
ODONTOLOGIE	15
PHARMACIE	93
UFR ARTS LETTRES ET LANGUES METZ	221
UFR ARTS LETTRES ET LANGUES NANCY	116
UFR MATHEMATIQUES INFORMATIQUE MECANIQUE	106
UFR SCIENCES FONDAM. ET APPLIQUEES	228
UFR DEA METZ (DROIT ECONOMIE ADMIN)	196
UFR DSEG NANCY (DROIT ECONOMIE GESTION)	326
IAE METZ - ECOLE UNIV DE MANAGEMENT	186
UFR LANSAD	27
INSTITUT SCI DIG MANAG COGNITION	87
UFR SHS - METZ	312
UFR SHS - NANCY	344
TOTAL	5944

Répartition des vacataires administratifs au sein de l'Établissement (année civile 2019) :

Structure	Nombre
2LPN	11
AHP-PREST	2
ALL-NANCY	10
BETA	1
CEGIL	2
CEREFIGE	1
CEU	3
CIC	1
COLL SANTE	13
CPP	1
CREM	3
CRULH	4
DEA METZ	11
DEVAH	2
DIR. FORMAT. INSERT.	1
DIR. RESS. HUMAINES	2
DSEG NANCY	48
DVUC	16
ECRITURES	2
EEIGM	3
ENIM	1
ENSMN	1
IAE METZ	1
IAE NANCY	27
IFG	4
IJL	1
INSPE	2
INTERPSY	1
IPAG	4
IRT	2
ISFATES	2
IUT MOSELLE EST	9
IUT NANCY BRABOIS	2
IUT NCY CHARLEMAGNE	9
LISEC	5
LORIA	3
LOTERR	3
MEDECINE	1
PERSEUS	8
PRESIDENCE UL	19
SFA	19
SJPEG	1
UFR LANSAD	15
UFR SHS - METZ	1
UFR SHS - NANCY	5
Total	283

24 janvier 2019 :

En formation élargie aux représentants des usagers

1. Installation du CHSCT (pour avis)
2. Approbation du règlement intérieur du CHSCT (pour avis)
3. Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint du CHSCT (pour avis)
4. Statut de l'élu au CHSCT (pour avis)
5. Calendrier des réunions CHSCT du 1^{er} semestre 2019 (pour information)

14 février 2019 :

En formation élargie aux représentants des usagers pour les points 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 10

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du :
 - a. 30 novembre 2017 (pour avis)
 - b. 30 novembre 2018 (pour avis)
 - c. 24 janvier 2019 (pour avis)
2. Désignation du secrétaire suppléant du CHSCT (pour avis)
3. Fonctionnement relatif aux enquêtes et visites du CHSCT (pour avis)
4. Formation des membres du CHSCT (pour avis)
5. Mise en place d'une procédure spécifique liée à la prise en charge des états ébriés sur le lieu de travail (pour avis)
6. Désignation des représentants du CHSCT dans les différents groupes de travail (pour avis)
7. Point de situation sur les agressions à l'île du Saulcy (pour information)
8. Désignation de la commission d'enquête HisCant-MA et CRUHL (pour avis)
9. Rapport de visite du Fort de Chesny (pour avis)
10. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
11. Suivi des accidents 2018 (pour information)
12. suivi des avis du CHSCT (pour information)

14 mars 2019

En formation élargie aux représentants des usagers :

1. Approbation du projet de PV de la réunion CHSCT du 14 février 2019 (pour avis)
2. Formation des membres du CHSCT (pour avis)
3. Liste actualisée des Personnes Compétentes en Radioprotection – PCR (pour avis)
4. Proposition de visites de locaux par le CHSCT :
 - a. Laboratoire de la Faculté de Pharmacie (pour avis)
 - b. UMR IMoPA (pour avis)
 - c. Maison Du Doctorat (pour avis)
5. Modification de la charte informatique (titre 3 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine) suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (pour avis)
6. Bilan de la campagne de vaccination contre la grippe (pour information)
7. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
8. Suivi des accidents 2019 (pour information)
9. Suivi des avis du CHSCT (pour information)

23 avril 2019

En formation élargie aux représentants des usagers

1. Approbation du projet de PV de la réunion du CHSCT du 14 février 2019 (pour avis)
2. Présentation du Service de Santé au Travail (pour information)
3. Programme 2019 des visites du CHSCT (pour avis)
4. Rapport de visite de la Ferme de la Bouzule (pour avis)
5. Bilan des restitutions de rapports de visite du pôle biologie santé (reporté)
- 5bis . Prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail (pour avis)
6. Modification de la composition de la commission temps de travail (pour avis)
7. Note relative au crédit de temps spécifique pour les élus CT CHSCT (pour information)
8. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
9. Suivi des accidents 2019 (pour information)
10. Suivi des avis du CHSCT (pour information)

13 juin 2019 :

En formation élargie aux représentants des usagers pour les points 1 à 9 :

1. Approbation des projets de PV des réunions du CHSCT du :
 - 30 novembre 2017 (pour avis)
 - 14 mars 2019 (pour avis)
 - 23 avril 2019 (pour avis)
2. Présentation de la phase test de l'utilisation d'eau ozonée mise en œuvre par la Direction de la Logistique Interne (pour information)
3. Rapport du conseiller transport matières dangereuses (pour avis)
4. Mise en place d'une procédure spécifique de prise en charge des états ébriés sur le lieu de travail (pour avis)
5. Révision du processus de gestion des missions et déplacements professionnels (pour information)
6. Télétravail : bilan et extension (pour avis)
7. Programme 2019 des visites du CHSCT (pour avis)
8. Présentation des étapes de traitement des signalements d'accidents du travail (pour information)
9. Sites UL autorisés à exercer une activité nucléaire et sites UL n'exerçant plus d'activité nucléaire (pour information)
10. Clôture de la déclaration de danger grave et imminent n°18 (pour avis)
11. Bilan des restitutions de rapports de visite du pôle biologie santé (pour information)
12. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
13. Suivi des accidents 2019 (pour information)
14. Suivi des avis du CHSCT (pour information)
15. Calendrier des séances et réunions préparatoires CHSCT (pour information)

11 juillet 2019

En formation élargie aux représentants des usagers pour les points 4 à 8 :

1. Liste actualisée des Personnes Compétentes en Radioprotection – PCR (pour avis)
2. Principe d'une commission d'enquête au sein du laboratoire DCAC – UMR 1116 (pour avis)
3. Bilan des restitutions de rapports de visite du pôle biologie santé (pour information)
4. Présentation des étapes de traitement des signalements d'accidents du travail (pour information)
5. Synthèse des CLHSCT et présentation de l'espace des CLHSCT (pour information)
6. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
7. Suivi des accidents 2018 et 2019 (pour information)
8. Suivi des avis du CHSCT (pour information)

11 juillet 2019 (réunion extraordinaire)

En formation restreinte aux représentants des personnels :

1. Rapport d'enquête de la délégation CHSCT relatif à l'événement dramatique survenu le 28 novembre 2018 à l'Institut Jean Lamour

3 octobre 2019

En formation élargie aux représentants des usagers pour les points 4 à 11 :

1. Approbation de projets des PV du
 - a. 13 juin 2019 (pour avis)
 - b. 11 juillet 2019 – CHSCT extraordinaire (pour avis)
 - c. 11 juillet 2019 (pour avis)
2. Complément au rapport d'enquête de la délégation CHSCT relatif à l'événement dramatique survenu le 28 novembre 2018 à l'IJL – sous réserve (pour avis)
3. Rapport d'enquête de la délégation CHSCT dans les laboratoires HisCAnt-MA et CRUHL (pour avis)
4. Modification du périmètre de visite des UFR MIM et SciFA – sous réserve (pour avis)
5. Rapport de visite de sécurité DPSE des amphithéâtres de l'ENIM (pour avis)
6. Instruction HSE (pour avis)
7. Fiche constat d'un état ébrius sur le lieu de travail – version modifiée (pour avis)
8. Bilan du dispositif de traitement du harcèlement sexuel – sous réserve (pour information)
9. Suivi des accidents 2019 (pour information)
10. Synthèse des fiches issues des registres SST (pour information)
11. Suivi des avis du CHSCT (pour information)
- 11a. Compte-rendu de suivi des préconisations CHSCT sur site : ENIM (pour information)

14 octobre 2019 (réunion extraordinaire)

En formation restreinte aux représentants des personnels

1. Examen de la consignation n°19 du registre des dangers graves et imminents (pour avis)

21 novembre 2019

En formation élargie aux représentants des usagers pour les points 2 à 4 et 7 à 12 :

1. Approbation de projets de PV :
 - 1a. 3 octobre 2019 – sous réserve (pour avis)
 - 1b. 14 octobre 2019 (réunion extraordinaire) - sous réserve (pour avis)
2. Vidéoprotection de locaux et enceintes présentant des risques particuliers pour la sécurité des biens et des personnes (pour avis)
3. Rapport de mesures sur les antennes hors responsabilité UL situées à proximité de sites universitaires (pour information)
4. Bilan du dispositif de traitement du harcèlement sexuel (pour information)
5. Examen de l'accident du travail survenu dans les locaux de l'UFR SciFA (pour avis)
6. Enquête CHSCT relative aux conditions de travail et aux risques psychosociaux au sein de l'IUT de Longwy (pour avis)
7. Rapport de visite de la Direction du Numérique – Service aux Usagers (pour avis)
- 7 bis. Gestion des déplacements professionnels : point de situation (pour information)
8. Présentation de la phase test de dématérialisation des fiches SST (pour information)
9. Synthèse des fiches issues des registres SSt (pour information)
10. Suivi des accidents 2019 (pour information)
11. Suivi des avis CHSCT (pour information)
12. Calendrier 2020 des séances et réunions préparatoires du CHSCT (pour information)

► BENEFCIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)

Type de structure	Dir. / Coll. / P.S.	Affectation	Agents BOE	Effectif total	Agents BOE BIATSS	Agents BOE enseignants	BOE / eff. total			
Directions	Directions	AGENCE COMPTABLE	3	80	3		3,75%			
		DAPEQ	1	20	1		5,00%			
		DIR GEN DES SERVICES		12				0,00%		
		DIR. DES ACHATS		12				0,00%		
		DIR. AFF. JURIDIQUES	1	11	1			9,09%		
		DIR. BUDGET FINANCES	3	41	3			7,32%		
		DIR. COMMUNICATION	1	16	1			6,25%		
		DIR. DOCUMENTAT EDIT	9	200	9			4,50%		
		DIR. DU NUMERIQUE	15	212	15			7,08%		
		DIR. FORMAT. INSERT.	3	79	3			3,80%		
		DIR. PREV. SECU ENV	2	15	2			13,33%		
		DIR. LOGISTIQ. INTER	8	74	8			10,81%		
		DIR. PARTENARIATS		15				0,00%		
		DIR. PATRIMOINE IMMO		23				0,00%		
		DIR. RECHERCHE VALO		62				0,00%		
		DIR. REL INTERNATION		32				0,00%		
		DIR. RESS. HUMAINES	11	126	11			8,73%		
		DIR. VIE UNIV CULTUR	1	32	1			3,13%		
			PRESIDENCE UL (cabinet, SUMPPS, SUAPS, CETELOR, DIPRO, MSH, FONDATION NIT, EXPLOR, LUE)	4	159	3	1		2,52%	
		Total Directions			62	1221	61	1	5,08%	
Collegium ALL	Collegium ALL	ALL-NANCY	6	186	6		3,23%			
		COLL ALL	1	1	1		100,00%			
		IECA	1	13	1		7,69%			
		LETTRES ET LANGUES	5	130	2	3		3,85%		
		Total Collegium ALL			13	330	10	3	3,94%	
		Collegium DEG	Collegium DEG	CEU	1	6	1		16,67%	
				COLL DEG		1			0,00%	
				DEA METZ	1	73	1		1,37%	
				DSEAG	4	180	3	1		2,22%
				IPAG		9				0,00%
IRT		6				0,00%				
Total Collegium DEG			6	275	5	1	2,18%			
Collegium INTERFACE	Collegium INTERFACE	COLL INTERFACE		1			0,00%			
		INSPE	6	234	6		2,56%			
		ISFATES	1	8	1		12,50%			
		UFR LANSAD		55				0,00%		
Total Collegium INTERFACE			7	298	7	0	2,35%			
Collegium Lorraine INP	Collegium Lorraine INP	COLL LORRAINE INP		8			0,00%			
		CPP		12			0,00%			
		EEIGM	1	75	1		1,33%			
		ENIM	2	121	2		1,65%			
		ENSAIA	8	126	7	1		6,35%		
		ENSEM	1	92	1		1,09%			
		ENSG	1	68			1,47%			
		ENSGSI	1	45		1		2,22%		
		ENSIC		95				0,00%		
		ENSMN	5	125	5			4,00%		
		ENSTIB	2	55	2			3,64%		
		POLYTECH NANCY	6	115	4	2		5,22%		
		TELECOM NANCY		46				0,00%		
		Total Collegium Lorraine INP			27	983	22	4	2,75%	
		Collegium santé	Collegium santé	COLL SANTE	1	7	1		14,29%	
FAC SCIENCES SPORT	1			66	1		1,52%			
MEDECINE	6			470	6		1,28%			
ODONTOLOGIE				63				0,00%		
PHARMACIE	3			117	3		2,56%			
Total Collegium santé			11	723	11	0	1,52%			
Collegium Sciences et technologie	Collegium Sciences et technologie	COLL SCIENCES TECH		1			0,00%			
		FST	17	540	13	4		3,15%		
		MIM	3	141	3		2,13%			
Total Collegium Sciences et technologie			21	846	17	4	2,48%			
collegium SHS	collegium SHS	UFR SHS - METZ	4	137	4		2,92%			
		UFR SHS - NANCY	5	196	3	2		2,55%		
Total Collegium SHS			9	333	7	2	2,70%			
Collegium technologie	Collegium technologie	COLL TECHNOLOGIE		1			0,00%			
		IUT HUBERT CURIEN	3	47	2	1		6,38%		
		IUT LONGWY	2	73	1	1		2,74%		
		IUT METZ	1	155	1			0,65%		
		IUT MOSELLE EST	1	61		1		1,64%		
		IUT NANCY BRABOIS	8	241	7	1		3,32%		
		IUT NCY CHARLEMAGNE	2	162	1	1		1,23%		
		IUT SAINT DIE	1	50	1			2,00%		
IUT THIONVILLE-YUTZ	3	50	1	2		6,00%				
Total Collegium technologie			21	840	14	7	2,50%			
Collegium LMI	Collegium LMI	COLL LMI		2			0,00%			
		IAE Metz		49				0,00%		
		IAE Nancy	3	85	2	1		3,53%		
		IDMC	2	42	1	1		4,76%		
Total Collegium Lorraine Management Innovation			5	178			2,81%			
Total Composantes de formation			120	4806	93	21	2,50%			

Type de structure	Dir. / Coll. / P.S.	Affectation	Agents BOE	Effectif total	Agents BOE BIATSS	Agents BOE enseignants	BOE / eff. total
Pôle A2F		IAM		13			0,00%
		LAE		14			0,00%
		CALBINOTOX		8			0,00%
		SILVA		7			0,00%
		DYNAMIC		9			0,00%
		LIBIO		15			0,00%
		POLE A2F		3			0,00%
		URAFPA		16			0,00%
		Total Pôle A2F	0	85	0	0	0,00%
Pôle AM2I		AM2I		1			0,00%
		CRAN	1	41	1		2,44%
		IECL		24			0,00%
		LCFC		6			0,00%
		LCOMS	1	10		1	10,00%
		LGIPM		10			0,00%
		LORIA	2	73	1	1	2,74%
		Total Pôle AM2I	4	165	2	2	2,42%
Pôle BMS		APEMAC		18			0,00%
		CITHEFOR	1	6	1		16,67%
		CIC		4			0,00%
		DCAC		12			0,00%
		DEVAH		4			0,00%
		IADI		14			0,00%
		IGEPCV		3			0,00%
		UMS-IBSLOR		3			0,00%
		IMOPA	2	35	2		5,71%
		NGERE	1	16	1		6,25%
		POLE BMS		1			0,00%
		SIMPA		6			0,00%
		Total Pôle BMS	4	122	4	0	3,28%
Pôle CLCS		2L2S		17			0,00%
		2LPN		2			0,00%
		ATILF	1	8		1	12,50%
		CREM	2	15	1	1	13,33%
		INTERPSY		7			0,00%
		AHP-PREST		9			0,00%
		LISEC		3			0,00%
		PERSEUS		7			0,00%
		POLE CLCS		1			0,00%
			Total Pôle CLCS	3	69	1	2
Pôle CPM		CRM2	1	15	1		6,67%
		L2CM		17			0,00%
		LCP-A2MC	1	16	1		6,25%
		LPCT		13			0,00%
		LCPME		14			0,00%
		POLE CPM		1			0,00%
		Total Pôle CPM	2	76	2	0	2,63%
Pôle EMPP		ERPI		17			0,00%
		GREEN		13			0,00%
		LCPM		4			0,00%
		LEMTA		42			0,00%
		LERMAB		29			0,00%
		FRJV		1			0,00%
		LRGP		34			0,00%
		POLE EMPP		1			0,00%
		Total Pôle EMPP	0	141	0	0	0,00%
Pôle M4		IJL	1	117	1		0,85%
		LEM3		58			0,00%
		LMOPS	1	9		1	11,11%
		POLE M4		1			0,00%
		Total Pôle M4	2	185	1	1	1,08%
Pôle OTELO		CRPG		10			0,00%
		GEORESSOURCES	1	55		1	1,82%
		LIEC		29			0,00%
		LSE		9			0,00%
		OTELO		2			0,00%
		Total Pôle OTELO	1	107	0	1	0,93%
Pôle SJPEG		BETA		9			0,00%
		CERFIGE		8			0,00%
		IFG	1	9	1		11,11%
		IRENEE		7			0,00%
		POLE SJPEG		1			0,00%
		Total Pôle SJPEG	1	34	1	0	2,94%
Pôle TELL		CEGIL		3			0,00%
		CERCLE		2			0,00%
		CERGAPE/LOTERR		12			0,00%
		ECRITURES		1			0,00%
		HISCANT-MA		9			0,00%
		CRULH		8			0,00%
		IDEA		1			0,00%
		POLE TELL		2			0,00%
		LIS		1			0,00%
		Total Pôle TELL	0	39	0	0	0,00%
Total Pôles scientifiques			17	1023	11	6	1,66%
Autres structures		SLS	3	27	3		11,11%
		Structure extérieure		14			0,00%
		AIP PRIMECA		3			0,00%
Total autres structures			3	44	3	0	6,82%

» BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)

Détail des articles visés p.95

Art. L 5212-13 1° : Reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Art. L5212-13 2° : Victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec une incapacité permanente au moins égale à 10%

Art. L5212-13 3° : Titulaires d'une pension d'invalidité

Art. L5212-13 4° :

- invalides titulaires d'une pension militaire d'invalidité en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées dans le cadre du service au cours des guerres, des expéditions déclarées campagnes de guerre ou des opérations extérieures
- victimes civiles de guerre
- sapeurs-pompiers volontaires victimes d'un accident ou atteints d'une maladie contractée en service ou à l'occasion du service
- victimes d'un acte de terrorisme
- personnes qui, soumises à un statut législatif ou réglementaire, dans le cadre de leurs fonctions professionnelles au service de la collectivité ou de leurs fonctions électives au sens du code électoral, ont subi une atteinte à leur intégrité physique, ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie en service ou à l'occasion du service et se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle
- personnes qui, exposant leur vie, à titre habituel ou non, ont contribué à une mission d'assistance à personne en danger et ont subi une atteinte à leur intégrité physique ou ont contracté ou ont vu s'aggraver une maladie lors de cette mission, se trouvent de ce fait dans l'incapacité permanente de poursuivre leur activité professionnelle.

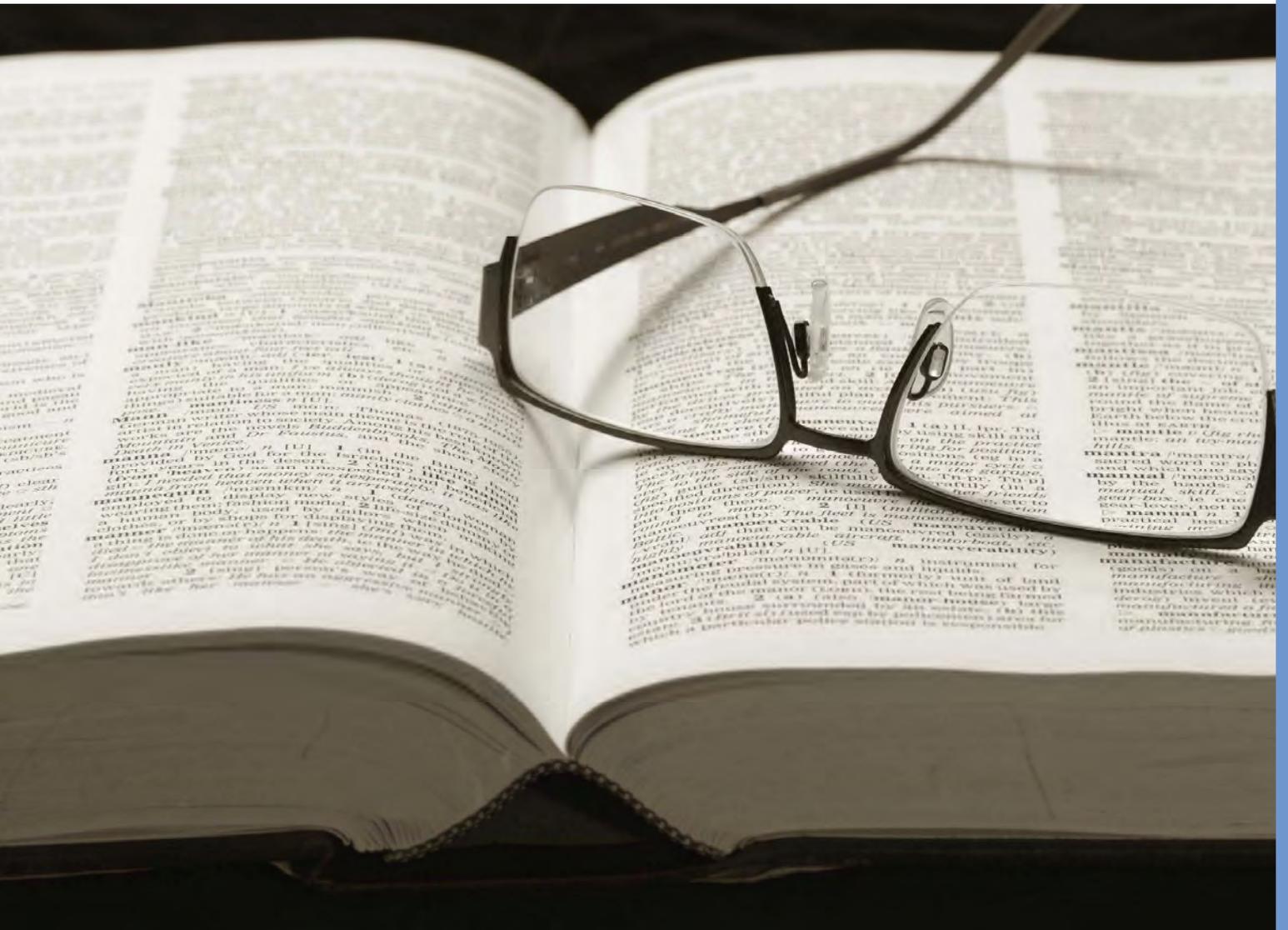
Art. L5212-13 10° : Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité »

Art. L323-5 :

- les titulaires d'un emploi réservé attribué en application des dispositions du chapitre IV du titre III du livre III du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- les agents qui ont été reclassés en application de l'article 63 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984
- les agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité



GLOSSAIRE



ACTION : Découpage indicatif du programme (dans le cadre de la LOLF).

ASSISTANT DISCIPLINE MEDICALE : Catégorie d'emploi de non-titulaire, praticien en milieu hospitalier effectuant également de l'enseignement. Emploi ne pouvant être pourvu que par un non-titulaire.

ASSISTANT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ou ASSISTANT DES HOPITAUX : Grades correspondant aux types de contrats, appellation des non-titulaires recrutés sur les emplois et occupant la catégorie d'emploi ci-dessus.

ASSOCIE à temps plein ou mi-temps : Personnel enseignant non titulaire recruté sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur (ou sur support PAST). Les associés à mi-temps doivent déjà exercer une profession et sont recrutés pour cette raison.

ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche) : Personnel enseignant non titulaire dont les obligations de service sont celles des enseignants-chercheurs (192 HETD). Pour être recruté, il faut être soit fonctionnaire de catégorie A ou étranger (contrat de 4 ans maxi.) soit doctorant en fin de thèse ou ayant soutenu la thèse (contrat de 1 ou 2 ans maximum). Un ATER peut être recruté soit sur un support vacant de titulaire du titre 2, soit sur une autorisation de recrutement du titre 3.

BI-APPARTENANT(S) : Spécificité de gestion de carrière propre aux titulaires Praticiens hospitaliers qui sont à la fois médecins praticiens hospitaliers et enseignants hospitalo-universitaires en faculté de médecine. Leurs corps universitaires sont analogues à ceux des universitaires enseignants-chercheurs titulaires (PR et MCF).

BIEP : Bourse Interministérielle de l'Emploi Public : La Bourse est un espace destiné à la mise en ligne des emplois vacants proposés à la candidature externe par l'ensemble des recruteurs publics afin de favoriser la mobilité des agents.

CACES : Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, permet de valider, pour l'essentiel, la conduite d'engins de manutention. Celui-ci n'est pas un certificat de compétences professionnelles (au sens métier du terme), c'est une validation obtenue au travers d'un test théorique et pratique des connaissances de l'opérateur pour la conduite en sécurité du matériel concerné.

CDD PAOSS : Contrat à Durée Déterminée sur un Poste Administratif, Ouvrier, de Service et de Santé.

CH. CLIN. UNIV. ASSISTANT HÔP. : Chef de clinique universitaire – Assistant des hôpitaux : Les non-titulaires enseignants qui sont Chefs de clinique universitaire (fonction reprise par le libellé de leur contrat qui les lie à l'UL) ont le grade d'Assistant hospitalier ou Assistant des Hôpitaux. C'est un équivalent grade qui les situe par rapport aux titulaires universitaires.

CORPS : Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B, ou C.

EMPLOI : L'emploi est un support ouvert sur un programme du budget de l'État et délégué à l'établissement permettant la rémunération d'un agent (fonctionnaire ou non titulaire)

EMPLOI VACANT : L'emploi vacant est un emploi non occupé par un fonctionnaire. De manière transitoire cet emploi peut être utilisé pour le recrutement d'un agent contractuel.

ETP : La mesure de l'occupation des emplois est exprimée en Équivalent Temps Plein. La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0,5 ETP. L'effectif exprimé en ETP peut être inférieur au nombre d'agents. La notion d'ETP peut être complétée par l'ETPT - équivalent temps plein travaillé - et ETPR – équivalent temps plein rémunéré -, ces unités de mesure sont utilisées depuis la mise en place de la LOLF. La mesure des emplois sur plafond Etat est exprimée en ETP, autrement dit en somme des quotités de création des postes (objet d'Harpège).

ETPR : Équivalent temps plein rémunéré. Par exemple : pour un fonctionnaire travaillant à 80%, correspond un ETPR de 0,857. L'ETPR d'un fonctionnaire à temps plein est de 1 ETPR.

ETPT : Équivalent temps plein travaillé. La durée du travail (du contrat le cas échéant) dans l'année est prise en compte. Un contrat de 6 mois dans l'année sera converti en ETPT de 0,5. Si le contractuel est à 80 % pour 6 mois dans l'année, l'ETPT sera de 0,4.

EvRP (Évaluation des Risques Professionnels): L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur, qui est tenu d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés. Pour ce faire, l'employeur doit identifier et classer les risques auxquels sont soumis les salariés au sein de son entreprise, avant de mettre en place des actions de prévention adaptées.

GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. Dispositif de nature indemnitaire, la GIPA est un complément financier différentiel qui couvre l'écart entre l'évolution du traitement et celle de l'inflation.

GRADE : Le grade est une subdivision du corps. La hiérarchie des grades dans chaque corps, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur sont fixées par les statuts particuliers.

INVITÉ : Personnalité de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche recrutée pour une période d'un mois à un an. Les invités sont nommés sur poste vacant ou temporairement vacant d'enseignant-chercheur.

LECTEUR DE LANGUE ÉTRANGÈRE : Enseignant non titulaire en général étranger devant postuler au titre de leur langue maternelle (diplôme minimum requis : maîtrise ou diplôme étranger reconnu équivalent). Le contrat est de 1 an renouvelable pour les candidats à titre personnel, de 1 à 3 ans (renouvelable pour une durée équivalente) si le candidat est proposé dans le cadre d'un accord bilatéral d'échange établi sur une base de réciprocité. Leur obligation de service est de 200 HETD.

MAÎTRE DE LANGUE ÉTRANGÈRE : Les candidats doivent justifier d'une année d'études doctorales accomplie avec succès à l'étranger ou d'une année d'études en troisième cycle accomplie avec succès en France. Les autres dispositions relatives aux maîtres de langue étrangères sont identiques à celles des lecteurs. Leur service d'enseignement est de 192 HETD.

MISSION : Élément essentiel de la nouvelle architecture du budget de l'Etat dans le cadre de la LOLF.

La mission regroupe les programmes. Elle peut être ministérielle ou interministérielle. Elle est créée à l'initiative du Gouvernement. Les universités relèvent de la mission interministérielle « RECHERCHE et ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ».

PLAFOND ETAT : emplois rémunérés par l'Etat

PLAFOND RESSOURCES PROPRES : emplois rémunérés sur les fonds de l'établissement

POSTE : Le poste est le support issu d'un emploi (budget Etat) ou de crédits affectés à une structure budgétaire et comptable de l'Université (budget propre) destiné à être occupé par au moins un agent.

PPCR : Parcours professionnels, carrières et rémunérations

PR 1G et PR 2G : Corps spécifiques aux Professeurs en Chirurgie Dentaire, entre lesquels la distinction s'effectue dès le corps (et non au grade) par le terme grade : 1^{er} Grade ou 2^{ème} Grade. Ainsi, le corps de PR 1G, Professeur du 1^{er} Grade en Chirurgie dentaire et Odontologie, comporte deux classes, équivalents des grades habituels.

PROGRAMME : Dans le cadre de la LOLF, au sein de la mission, le programme relève d'un seul ministère. Il correspond à un ensemble cohérent d'actions. L'Université est concernée par le programmes 150 – Formations supérieures et recherche universitaire.

RECRUTEMENT : Le mode de recrutement de droit commun des fonctionnaires est le concours. Il consiste à opérer une sélection entre les candidats à des postes dont le nombre est limité.

RIFSEEP : Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

SURNOMBRE : Le surnombre enseignant est une modalité particulière propre aux professeurs d'université. Après l'âge de la retraite (65 ans), il peut être accordé aux professeurs des universités sur leur demande, une prolongation d'activité de trois ans maximum.

TEMPS PLEIN : Un fonctionnaire est dit à temps plein s'il travaille à 100% de ses obligations horaires statutaires. Un contractuel est à temps plein si sa quotité de travail est de 100%.

TEMPS INCOMPLET : Un agent contractuel est à temps incomplet si sa quotité de recrutement, indiquée sur le contrat de travail, est inférieure à 100%. Le temps incomplet est imposé.

TEMPS PARTIEL : Un agent qui n'est pas à temps plein est à temps partiel, sa quotité de temps partiel correspond à sa quotité de travail, et est toujours inférieure à 100%. La quotité de travail est choisie par l'agent. (Un agent peut être à temps partiel sur un poste à temps incomplet : ex : à 80% sur un poste ouvert à 90%).



SIGLES ABRÉVIATIONS



AAE	<i>Attaché d'Administration de l'État (remplace le corps des ADAENES)</i>
AENES (ASU)	<i>Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur</i>
AS ENS. SUP.	<i>Assistant de l'Enseignement Supérieur</i>
ASI	<i>Assistant Ingénieur</i>
ASIU	<i>Actions Sociales d'Initiative Universitaire</i>
AT	<i>Accident du travail</i>
ATEC	<i>Adjoint technique des établissements d'enseignement</i>
ATER	<i>Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche</i>
ATI	<i>Allocation Temporaire d'Invalidité</i>
ATRF	<i>Adjoint Technique Recherche et Formation (ITRF)</i>
ATSS	<i>Regroupement des filières AENES, médico-sociale et TOS ou ATEC (Techniciens, Ouvriers et de Service)</i>
BAP	<i>Branche d'Activité Professionnelle (propre à l'ITRF)</i>
BIATSS	<i>Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, (Ouvriers) de Service et Santé</i>
BIBL	<i>Corps des Bibliothécaires</i>
BIBLIO (ou BIB)	<i>Filière des personnels de Bibliothèques</i>
BIEP	<i>Bourse Interministérielle de l'Emploi Public</i>
CACES	<i>Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité</i>
CAE	<i>Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (appellation Contrat aidé)</i>
CAS PENSION	<i>Compte d'Affectation Spéciale Pensions</i>
CDI	<i>Contrat à durée indéterminée</i>
CDD BIBL	<i>Contrat à durée déterminée sur emploi vacant de personnel de bibliothèque</i>
CDD PAOSS	<i>Contrat à durée déterminée ATOSS sur emploi vacant de l'AENES</i>
CDD RF	<i>CDD sur emploi vacant ITRF (Recherche et Formation). Ce sigle peut aussi se retrouver sur le budget propre.</i>
CEV	<i>Chargé d'Enseignement Vacataire (ou : Vacataire d'Enseignement)</i>
CHSCT	<i>Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail</i>
CIO	<i>Centre d'Information et d'Orientation (à destination des étudiants)</i>
CMO	<i>Congé de Maladie Ordinaire</i>
CNU	<i>Conseil National des Universités</i>
CONSV (BIBL)	<i>Corps des Conservateurs des Bibliothèques</i>
COTOREP	<i>Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (CDAPH)</i>
CPE	<i>Conseiller Principal d'Éducation</i>
CRCT	<i>Congé pour Recherche et Conversion Thématique</i>
CSERD	<i>Centre de Soins, d'Enseignement et de Recherche Dentaire</i>
DGS	<i>Directeur Général des Services</i>
Ens Ch	<i>Enseignant-Chercheur (également : EC)</i>
Ens ChC	<i>Enseignant-Chercheur Contractuel</i>
ETP	<i>Équivalent Temps Plein</i>
ETPR	<i>Équivalent Temps Plein Rémunéré</i>
ETPT	<i>Équivalent Temps Plein Travaillé</i>
HC	<i>Heures complémentaires</i>
IGE	<i>Ingénieur d'Études (personnel ITRF)</i>
IGR	<i>Ingénieur de Recherche (personnel ITRF)</i>
INF	<i>Infirmier(e) de l'Éducation Nationale</i>
INRA	<i>Institut National pour la Recherche Agronomique</i>
INRIA	<i>Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique</i>
ITRF	<i>Ingénieurs, Techniciens de Recherche et de Formation (statut)</i>

LUE	<i>Lorraine Université d'Excellence</i>
MAG	<i>Magasinier des Bibliothèques (v. aussi : MAG B)</i>
MCF	<i>Maître de Conférences</i>
MCF HU	<i>Maître de Conférences Hospitalo-Universitaire</i>
MED GEN(E)	<i>Médecine Générale</i>
MENESR	<i>Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
MESR	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
PAPESR	<i>Portail d'Aide au Pilotage Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
PAST	<i>Professeur Associé</i>
PPCR	<i>Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations</i>
PCR	<i>Personne Compétente en Radioprotection</i>
PIA	<i>Prestations Inter-Académiques (et action sociale d'initiative académique)</i>
PIM	<i>Prestations Interministérielles</i>
PLP	<i>Professeur de Lycée Professionnel</i>
PRAP	<i>Prévention des risques liés à l'Activité Physique (ex : port d'objet lourd ...)</i>
PR	<i>Professeur des Universités</i>
PR 1G	<i>Corps des Professeurs du 1er Grade en Chirurgie dentaire et Odontologie</i>
PR 2G	<i>Corps des Professeurs du 2ème Grade en Chirurgie dentaire et Odontologie</i>
PR HU	<i>Professeur des Universités Hospitalo-Universitaire</i>
PRAG	<i>Professeur Agrégé</i>
PRCE	<i>Professeur Certifié</i>
PREN ou PRENSAM	<i>Professeur de l'ENSAM (Professeurs Grands Établissements)</i>
PR surn	<i>Professeur en Surnombre</i>
PUPH	<i>Professeur des Universités Praticien Hospitalier</i>
PUPHO	<i>Professeur des Universités Praticien Hospitalier en Odontologie (dentaire)</i>
RCE	<i>Responsabilités et Compétences Élargies</i>
RIFSEEP	<i>Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel</i>
SAENES	<i>Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ex- SASU)</i>
SGU (SGEPES)	<i>Secrétaire Général d'Université (ou Directeur Général des Services (DGS))</i>
SMP	<i>Surveillance Médicale Particulière</i>
SMR	<i>Surveillance Médicale Renforcée</i>
SST	<i>Sauveteur Secouriste du Travail (diplôme de SST)</i>
TOS	<i>Techniciens, Ouvriers et de Service exerçant en service déconcentré de l'Éducation Nationale avant rattachement aux collectivités locales gérant les EPLE (Département, région)</i>
T.P. ou t. part.	<i>Temps Partiel (rompus de t.part. = rompus de temps partiel)</i>
T PI	<i>Temps plein</i>
UFR	<i>Unité de Formation et de Recherche</i>
VAC	<i>Vacation(s) d'enseignement</i>





